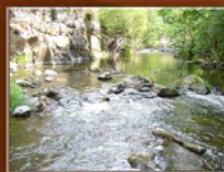


Cère

une rivière qui nous unit

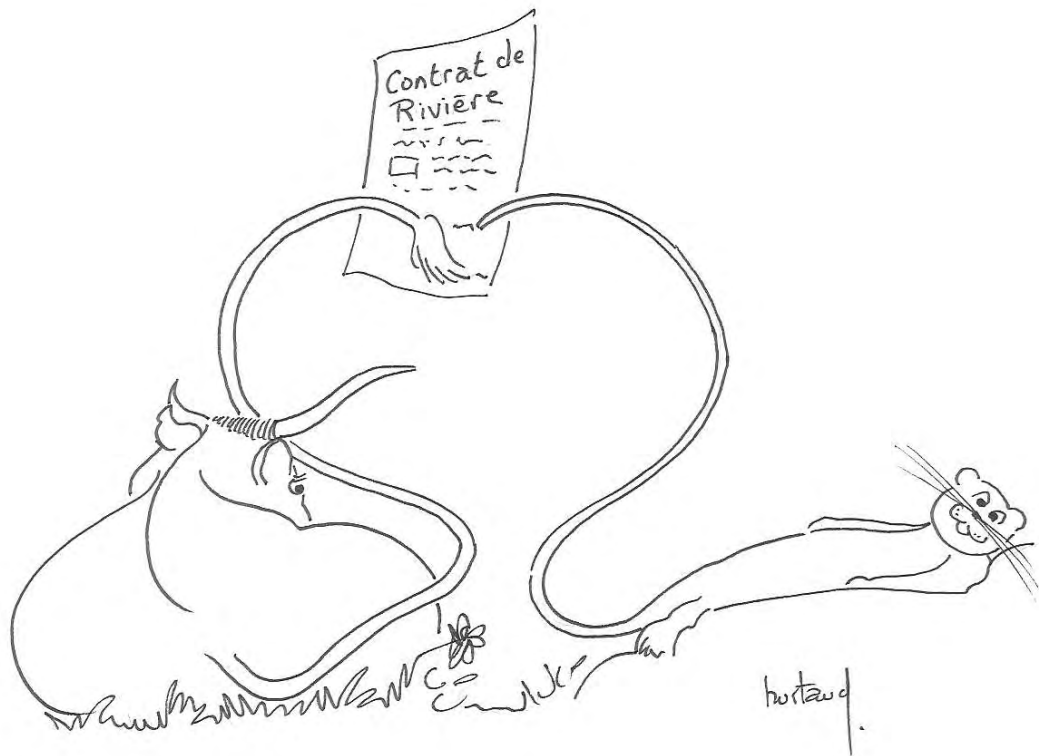


Bilan technique et financier du contrat de rivière Cère

1999-2006



Contrat de rivière Cère



Editorial

Que manque-t-il à la rivière Cère pour satisfaire le bonheur des hommes ? C'est répondre à cette difficile question que le contrat de rivière a été officiellement lancé en 1998.

Ensemble le comité de rivière et EPIDOR, ont préparé un programme d'actions pour ramener les cours d'eau à la place qui historiquement a toujours été la leur : au centre de l'espace et de l'intérêt des hommes.

Fin 2006, c'est 12 millions d'euros qui ont été investis sur le bassin de la Cère soit près de 65% de ce qui était initialement prévu, sans compter toutes les autres actions dynamisées par l' « effet contrat de rivière ».

C'est bien mais ce n'est pas assez. « Le travail doit se poursuivre inlassablement car rien n'est jamais acquis ». « La prise de conscience de l'enjeu eau » n'est pas encore suffisante, tant au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau de « toutes les populations qui peuvent intervenir de façon positive » dans ce domaine.

C'est l'objectif que se donne la communauté du bassin de la Cère qui, solidairement, de l'amont à l'aval, dans le Cantal, la Corrèze et le Lot, veut continuer à agir pour sécuriser la qualité de l'eau potable, réduire les pollutions diffuses, construire un nouveau rapport aux cours d'eau et ainsi améliorer la qualité de vie et l'attractivité es territoires.

Tous nos vœux de réussite accompagnent cette belle entreprise au service de laquelle nous mettons toute notre énergie !



Louis Jacques Liandier
Président du Comité de Rivière
Vice-Président du Conseil Général du Cantal

SOMMAIRE

Préambule

1. Rappel des enjeux et des objectifs généraux du contrat	7
1.1. Le territoire du contrat de rivière cere.....	7
1.2. Les signataires du contrat de rivière et l'animateur du contrat de rivière.....	9
1.3. Préserver, améliorer et suivre la qualité des eaux de surface	10
1.4. Parfaire la gestion de la ressource en eau potable, et soutenir la gestion des éclusées et du risque d'inondation	10
1.5. Restaurer et valoriser les milieux aquatiques et les peuplements remarquables.....	11
1.6. Mettre en valeur le patrimoine du bassin	11
1.7. Les financements prévisionnels du contrat de rivière.....	12
2. Gestion qualitative des eaux	13
2.1 Bilan technique	13
2.2 Bilan financier.....	19
2.3 Le suivi qualité.....	19
3. Gestion quantitative de la ressource en eau.....	28
3.1 Bilan technique	28
3.2 Bilan financier.....	30
4. Gestion du milieu.....	31
4.1 Bilan technique	31
4.2 Bilan financier.....	34
5. Mise en valeur touristique	35
5.1 Bilan technique	35
5.2 Bilan financier.....	37
6. Animation	38
7. Bilan financier du contrat de rivière Cere de 1999 à 2006....	41

ANNEXES :

1 : Tableaux de bord des contrats de rivière Cère 1999-2006

2 : Carte d'évolution de la qualité des eaux du bassin de la Cère
2003, 2004, 2005, 2006, 1999-2006

3 : Copie de l'arrêté portant composition du comité de rivière Cère du 16 juin 2003

Préambule

L'amélioration, la préservation et l'entretien de la Cère est une volonté ancienne qui a émergé en 1993 sur la partie cantalienne. Les dégradations pérennes de la qualité des eaux constatées sur la Cère et ses affluents, les signes d'eutrophisation de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès, et la ruine de bien des chaussées sont à l'origine de la sensibilisation et de la mobilisation des partenaires autour du cours d'eau. La démarche contrat de rivière Cère a donc été engagée sur l'initiative du département du Cantal dès 1993. La concertation interdépartementale avec le Lot et la Corrèze, incontournable au regard des caractéristiques administratives du bassin, est devenue très active dès 1997, elle a permis d'aboutir à la mise en place d'un contrat de rivière sur la partie basse. La mise en place de ces deux contrats de rivière répond au souhait de préserver durablement la Cère et son écosystème.

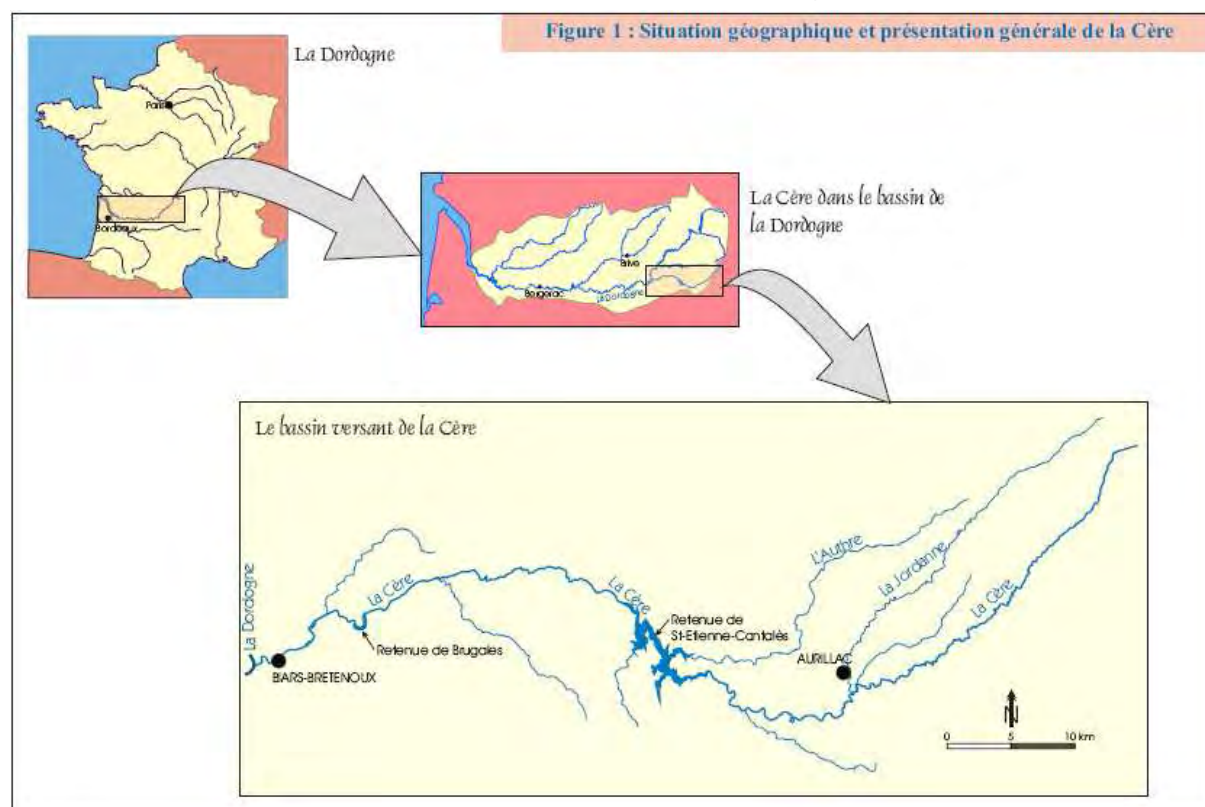
Bien que d'un point de vue administratif il existe deux contrats de rivière, nous parlerons dans les paragraphes qui suivent « **du** contrat de rivière Cère ».

1. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS GENERAUX DU CONTRAT

Les 4 objectifs généraux du contrat de rivière Cère répondent aux enjeux du bassin et s'inscrivent dans une logique de gestion intégrée et de développement durable.

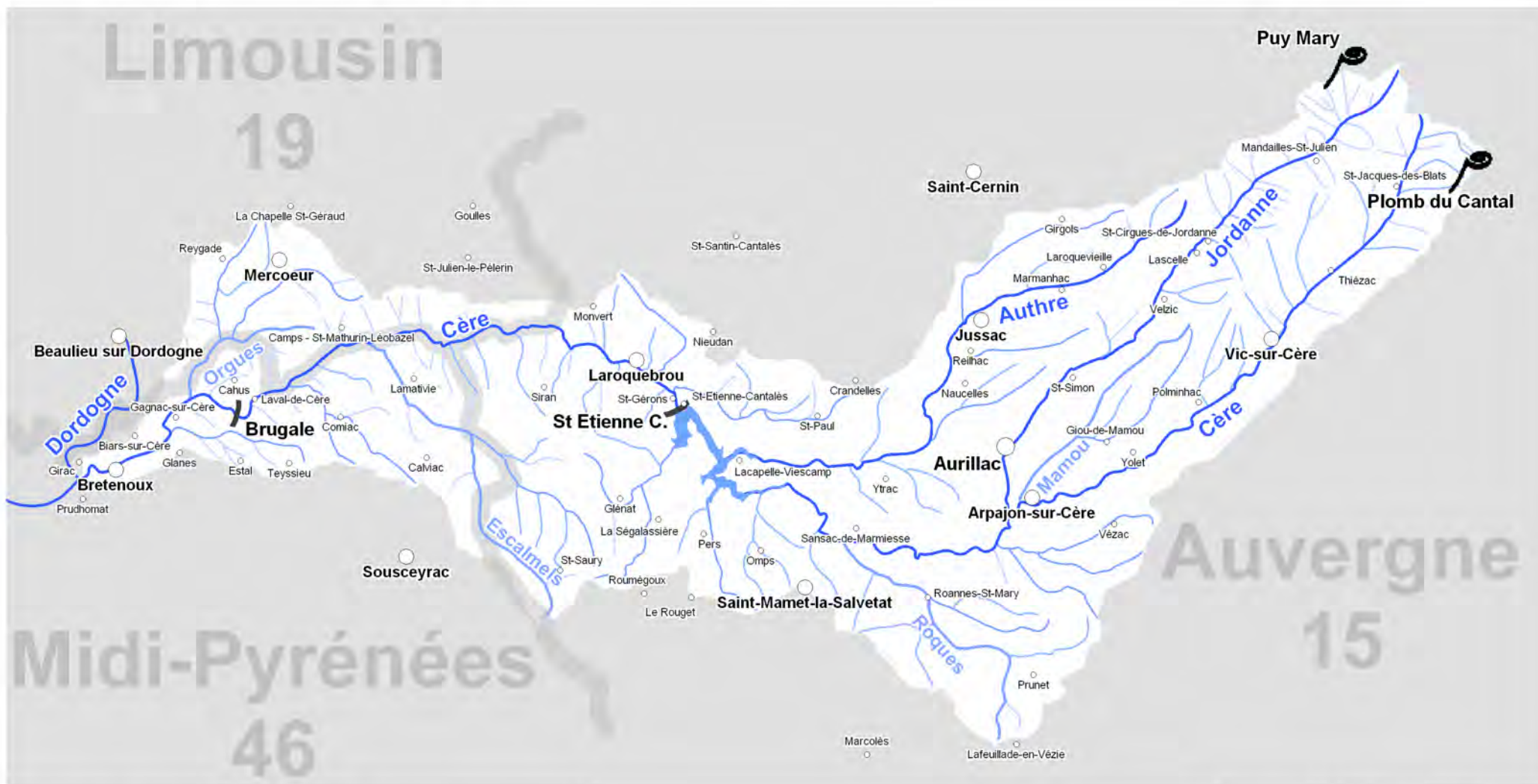
1.1. LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE RIVIERE CERE

Affluent rive gauche de la Dordogne, la Cère prend sa source au pied du Col de Cère, dans une vallée encaissée, coupée de cascades, du côté de Vic sur Cère. Puis elle s'assagit jusqu'à Sansac et alimente le barrage de Saint Etienne Cantalès. Elle le franchit et sinue durant 25 km dans des gorges étroites jalonnées d'aiguilles granitiques. Puis elle devient quercynoise et égaye le bassin ensoleillé de Gagnac avant de se mêler à la Dordogne à l'aval de Bretenoux. Son bassin versant s'étend sur 1054 km², et représente 4.3% du bassin de la Dordogne.



BASSIN VERSANT DE LA CÈRE

Présentation du bassin



Bassin versant : 1 000 km²

Longueur des rivières (km) :

Cère : 120
Authre : 42
Jordanne : 41
Escalmels : 25
Roannes : 20
Mamou : 15
Orgues : 11

Administratif :

66 communes, 14 cantons, 7 communautés
3 pays, 3 départements, 3 régions

Chiffres clés :

Population : 70 000 hab
Hydroélectricité : 528 Gwh/an
Filière bovine : 130 000 têtes

Sources : BDCarthage, IGN Scan100

0 5 km

1.2. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE RIVIERE ET L'ANIMATEUR DU CONTRAT DE RIVIERE

Initié en 1993, le contrat de rivière Cère a été signé en 1998 et un comité de rivière ainsi qu'un bureau ont été mis en place afin de prendre des décisions efficaces pour améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la Cère (en annexe, le premier et le dernier arrêté constituant le comité de rivière).

Le comité de rivière est l'instance de coordination du contrat de rivière. Il regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'état, des organismes professionnels, des associations et des usagers. Il a été présidé par Louis Jacques LIANDIER, Vice Président du Conseil Général du Cantal et Maire de Vic sur Cère.

Toutes les actions concrétisées du contrat de rivière n'auraient pu se réaliser sans les signataires du contrat, ses partenaires financiers qui se sont engagés au côté du comité de rivière.

Les partenaires associés au contrat de rivière Cère sur la partie cantalienne sont :

Pour la Communauté d'Agglomérations du Bassin d'Aurillac, Jacques MEZARD, Président.

Pour la Communauté de Communes entre Cère et Rance, Christian MONTIN, Président.

Pour le Syndicat Mixte du lac de Saint Etienne Cantalès, Christian MEINIEL, Président.

Pour la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, Jacques FRESCAL, Président.

Pour la Chambre d'Agriculture du Cantal, Louis-François FONTANT, Président.

Pour la Fédération Départementale de Pêche et de Pisciculture du Cantal, Daniel MARFAING, Président.

Pour le Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne, Roger GARDES, Président.

Les partenaires associés au contrat de rivière Cère sur la partie lotoise et corrézienne sont :

Pour l'état, Mme JOURDAN, Préfète du Lot et M. Alain BUCQUET, Secrétaire Général pour le Préfet de la Corrèze.

Pour la Région Midi-Pyrénées, M. MALVY Président.

Pour la Région Limousin, M. SAVY Président.

Pour le département du Lot, M. MILHAU Président.

Pour le département de la Corrèze, M. DUPONT Président.

Pour l'Agence de L'eau Adour Garonne, M. POLY Directeur.

Pour le comité de rivière, M. LIANDIER Président.

Pour l'Etablissement Public EPIDOR, M. CAZEAU Président.

Pour faire aboutir ensemble les actions prévues sur l'amont et sur l'aval, le Comité de rivière a proposé que soit mandaté l'établissement public territorial de bassin, EPIDOR, afin de réaliser une animation dynamique tout au long des années d'existence du contrat de rivière. L'animation a eu pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour assurer la mise en œuvre optimale des actions prévues.

Chaque année, EPIDOR a présenté au comité de rivière :

- un bilan d'avancement technique et financier du contrat de rivière,

- un tableau de bord basé sur la proposition de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne permettant de mesurer l'impact des actions à mener sur la qualité du milieu,
- les actions à engager pour chaque année en conformité avec le programme d'actions du contrat de rivière Cère.

Aujourd'hui ce bilan présente les progrès réalisés sous l'égide du comité de rivière et de son président, qui a montré son intérêt pour le patrimoine naturel du bassin versant de la Cère et l'attachement des populations à leurs rivières. Durant 7 années, le contrat de rivière a permis d'engager une politique cohérente et programmée sur le bassin versant de la Cère.

1.3. PRESERVER, AMELIORER ET SUIVRE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

L'enjeu majeur de ce volet est de satisfaire et garantir la pratique et l'éventuel développement des usages liés à l'eau : baignades et loisirs nautiques, pompages en rivière d'eau destinée à la consommation humaine, pêche.

Les actions de lutte contre la pollution domestique et industrielle inscrites aux contrats ont pour objectifs :

⇒ De réduire le nombre et l'impact des rejets domestiques. Application de la Directive européenne du 21 mai 1991, sur les eaux résiduaires et l'élaboration de schémas d'assainissement par agglomération qui préconisent la répartition entre assainissement collectif et autonome (L'assainissement de type autonome ou de proximité sera développé dans les petites communes rurales du bassin)

⇒ D'améliorer les effluents d'origine industrielle par le soutien des actions d'assainissement et de réduction des effluents (Zone Industrielle de Biars sur Cère, industrie 3A),

⇒ D'apprécier l'amélioration de la qualité des eaux en rapport avec les investissements réalisés par le suivi périodique de la qualité des eaux des principales rivières au niveau de différents points stratégiques complémentaires avec les points de mesures existants (Réseau National de Bassin, RNB).

1.4. PARFAIRE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE, ET SOUTENIR LA GESTION DES ECLUSEES ET DU RISQUE D'INONDATION

L'enjeu majeur de ce volet est d'assurer, d'une part, la sécurité publique (gestion du risque d'inondation) et de satisfaire et garantir la pratique des usages liés à l'eau, d'autre part.

Les actions inscrites au contrat sont liées à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (conformément au Schéma Directeur d'Assainissement et d'Eau Potable). Elles ont pour objectifs :

⇒ D'améliorer quantitativement la ressource pour l'approvisionnement en eau potable de la population,

⇒ D'améliorer ou de maintenir la qualité de l'eau des captages d'Alimentation en Eau Potable,

⇒ De mieux informer et participer à la sensibilisation concernant la gestion des éclusées et des risques d'inondation.

1.5. RESTAURER ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES PEUPELEMENTS REMARQUABLES

L'enjeu majeur de ce volet est d'engager un processus de développement durable concernant l'environnement et ses usages (tourisme, pêche...). Il s'agit également d'assurer la sécurité publique (gestion du risque d'inondation par le maintien des capacités d'écoulement des rivières, la gestion des embâcles, des zones humides, des champs de dissipation des crues, gestion de la ripisylve pour éviter les érosions sur des berges aménagées ...).

Ce volet du contrat a pour objectifs :

- ⇒ D'établir et d'assurer une gestion des espaces et espèces remarquables du bassin,
- ⇒ De gérer la ripisylve de façon globale et pérenne en fonction des contraintes hydrologiques et morphodynamiques.
- ⇒ De mieux connaître les potentialités piscicoles de la Cère et ses affluents
- ⇒ De restaurer les seuils à fort intérêt collectif

1.6. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU BASSIN

L'enjeu de ce volet est d'initier et pérenniser le développement touristique cohérent de la vallée de la Cère.

Les actions inscrites au contrat de rivière visent à :

- ⇒ Poursuivre le développement et la diversification des activités touristiques et de loisirs, et la valorisation du patrimoine naturel et culturel lié à l'eau,
- ⇒ Développer les circuits touristiques routiers et pédestres (voies vertes) à partir des ressources actuelles et des équipements existants. (Itinéraire de découverte, Route de l'Eau)
- ⇒ Aménager et équiper les lieux d'activités nautiques.

Pour répondre aux objectifs et enjeux de ce territoire, le contrat de rivière Cère s'est organisé autour de 5 volets :

- ✓ Gestion qualitative de l'eau
- ✓ Gestion quantitative de la ressource en eau
- ✓ Gestion du milieu
- ✓ Mise en valeur touristique
- ✓ Animation

1.7. LES FINANCEMENTS PREVISIONNELS DU CONTRAT DE RIVIERE

RECAPITULATIF DES COUTS PAR VOLET POUR LES CONTRATS DE RIVIERE

CERE AMONT 1999-2003	COUT ESTIMATIF K€
QUALITE DE L'EAU	5 249
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	3 185
GESTION DU MILIEU	1 751
MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	269
SUIVI ET ANIMATION	197
TOTAL	10 651

CERE AMONT 2004-2006	COUT ESTIMATIF K€
QUALITE DES EAUX	2 502
DYNAMIQUE FLUVIALE	1 220
GESTION DU MILIEU	493
MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	418
SUIVI ET ANIMATION	116
TOTAL	4 749

CERE AVAL 2000-2006	COUT ESTIMATIF K€
GESTION QUALITATIVE DE L'EAU	2 410
GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU	297
MILIEUX ET PEUPELEMENTS	1 100
MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	593
SUIVI ET ANIMATION	45
TOTAL	4 445

2. GESTION QUALITATIVE DES EAUX

2.1 BILAN TECHNIQUE

L'enjeu initialement défini était de garantir une qualité d'eau compatible avec les usages notamment la baignade, entre autre sur la retenue de Saint Etienne Cantalès, les loisirs aquatiques au niveau de Bretenoux et la survie des poissons migrateurs fréquentant la Cère aval . Les propositions visaient donc à enrayer le processus d'eutrophisation, à limiter les risques de pollution bactérienne et limiter les risques de colmatage du cours d'eau pour la fraie des grands migrateurs.

Les actions mises en œuvre durant le contrat de rivière en matière de gestion qualitative des eaux ont concerné essentiellement l'assainissement urbain, l'assainissement industriel et dans une moindre mesure des actions d'animation auprès des professionnels agricoles.

En ce qui concerne l'assainissement urbain :

- Les schémas communaux d'assainissement ont été réalisés pour ce territoire.
- C'est plus de 7 millions d'euros qui ont été investis pour la construction ou l'amélioration des stations d'épuration (5,9 millions d'euros), et pour la restauration des réseaux (1,2 millions d'euros).

Ainsi 16 stations nouvelles ont été construites sur le bassin, une 17ème sera construite à partir de 2007 sur Vic sur Cère pour un coût de 2,8 millions d'euros hors acquisition foncière et travaux connexes. Le nombre total de station d'épuration passe ainsi de 57 à 74 stations pour l'ensemble du bassin de la Cère.

Plus de 20km de réseaux ont été construit et améliorent ainsi l'efficacité et le taux de raccordement des habitants.

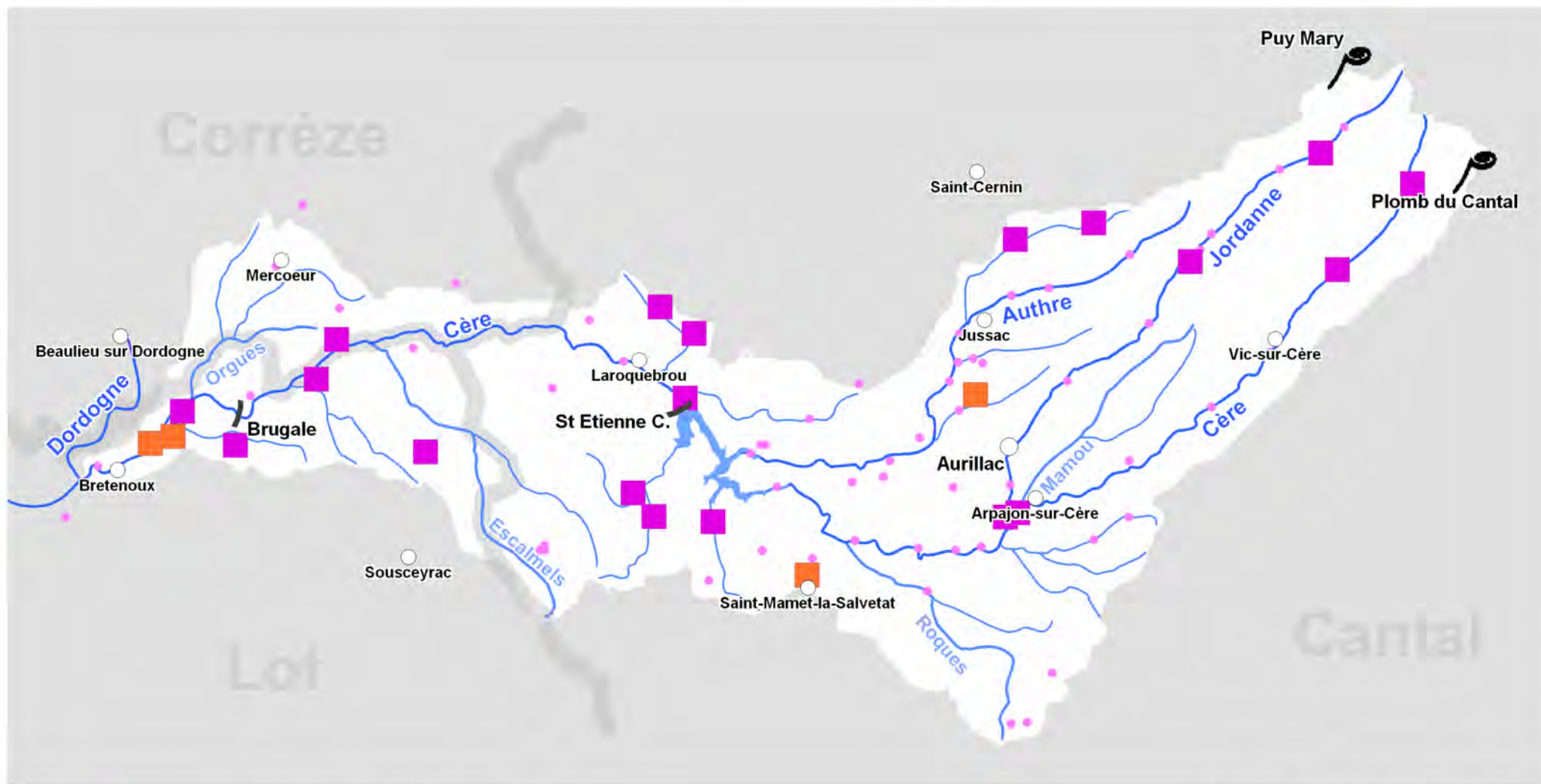
Cet équipement global offre aujourd'hui une capacité de traitement de 135 000 équivalents habitant pour un territoire qui compte 70 000 habitants.

Article de presse sur la station d'épuration de Pers



BASSIN VERSANT DE LA CÈRE

Assainissement collectif et industriel



Systèmes d'assainissement créés ou améliorés depuis 1999

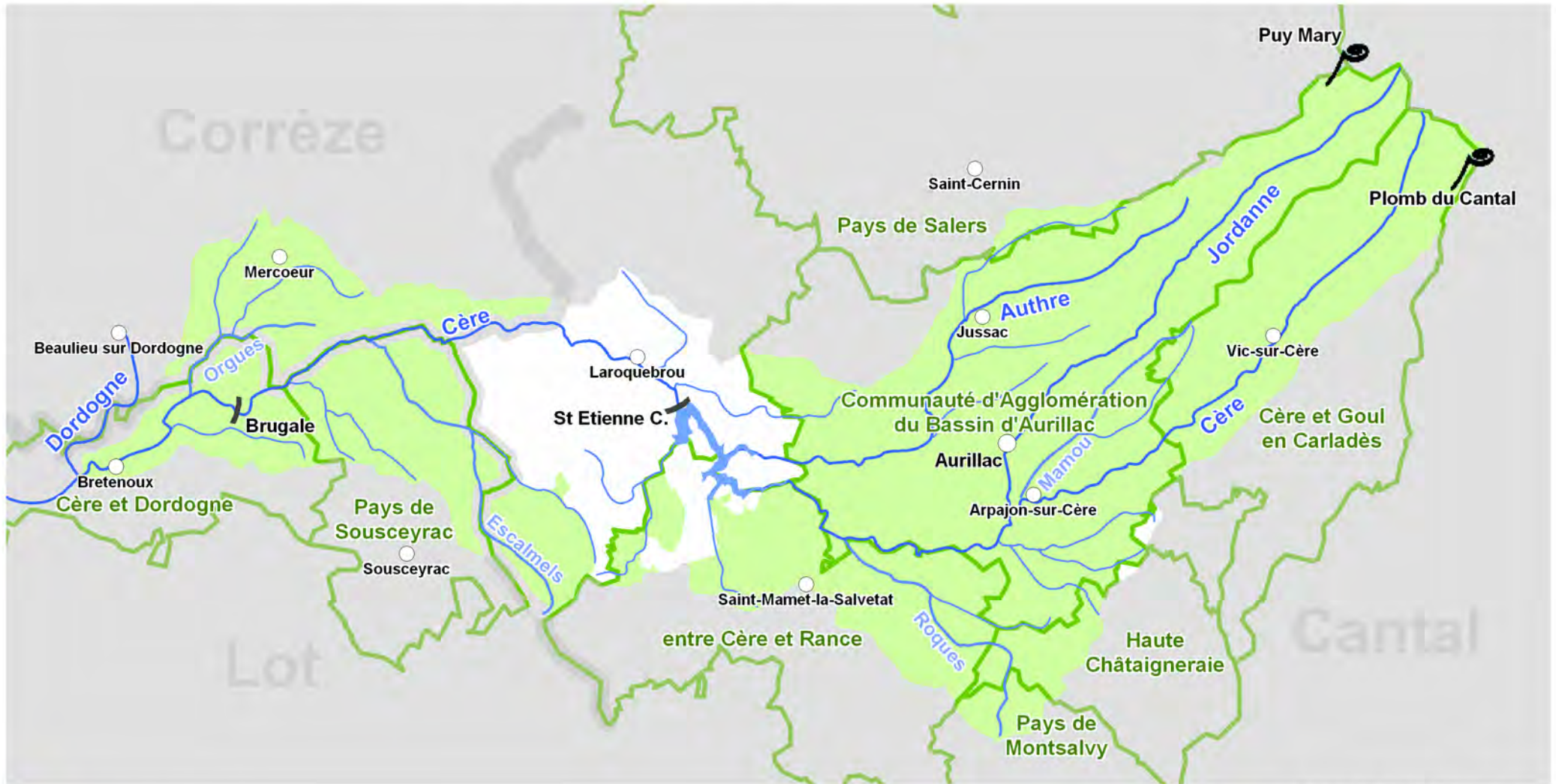
- Domestiques
- Industriels
- Système antérieur à 1999



Sources : EPIDOR 2006, BDCarthage

0 5 km

BASSIN VERSANT DE LA CÈRE

Assainissement Non Collectif



-  SPANC en place
-  Communauté de communes

Sources : EPIDOR 2006, BDCarthage

0 5 km

- Des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs ont été mis en place et couvrent aujourd'hui 45 communes sur 66.
- Des groupes de compétence eau se réunissent à l'initiative de la MAGE pour la Cantal et du SATESE pour le Lot pour aider à la programmation départementale et au soutien technique et financier des collectivités. Ces groupes rassemblent les services d'Etat, l'Agence de l'Eau, les animateurs de contrat de rivière. L'animation du contrat de rivière a assuré une interface utile auprès des collectivités locales pour aider au déblocage de situation et ainsi favoriser une mise en œuvre plus rapide des actions.

Par rapport aux engagements contractuels c'est 76 % du programme qui a été réalisé sur le volet assainissement collectif. Des actions non contractualisées au départ ont été mises en œuvre durant cette période, il s'agit par exemple de la construction de la station d'épuration de Saint Etienne Cantalès, ou bien de celle de Pers.

En ce qui concerne l'assainissement industriel :

Près de 2 millions d'euros ont été investis par les industriels

- Toutes les actions prévues initialement dans le contrat de rivière ont été réalisées même si pour certaines d'entre elles la réalisation effective des travaux n'a pu se faire que la dernière année.
- Certaines industries après la mise en place d'un prétraitement ont conventionné avec les collectivités pour l'acheminement et le traitement de leurs effluents dans des stations d'épuration publique.
- L'industrie fromagère occitane 3A s'est mise aux normes.
- Sur le secteur de la zone industrielle de Biars sur Cère, la séparation des rejets des entreprises Andros et Boin a permis d'améliorer la qualité des rejets.

100 % du programme d'action a été réalisé en ce qui concerne l'assainissement industriel.



ACTION SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE BIARS SUR CERE :

- Mise en place de prétraitement
- Séparation des rejets entre Andros et Boin

En ce qui concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage :

L'agriculture est une activité importante dans le bassin de la Cère. L'élevage bovin viande principalement suivi par la production laitière sont au centre de ces activités. L'ensemble du territoire est concerné.

Trois préoccupations concernent la qualité de l'eau :

- La mise aux normes des bâtiments d'élevage,
- La bonne gestion des épandages,
- Les apports polluants liés à la production fromagère.



Le contrat prévoyait d'accélérer la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Une étude diagnostique devait être réalisée et un poste de technicien devait être créé au sein de la chambre d'agriculture. Cette action n'a pas été mise en œuvre en l'absence de possibilités financières pour accélérer la réalisation des dossiers DEXEL. Elle s'est transformée en action de sensibilisation auprès des agriculteurs avec la collaboration de la Chambre d'Agriculture du Cantal. Deux plaquettes ont été éditées :

- Quelles normes pour les bâtiments d'élevage
- Epandre à la bonne période.

D'autres actions plus locales ont permis dans le cadre de la convention entre l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture du Cantal la mise en place d'abreuvoirs automatiques pour éviter un abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau et ainsi lutter contre les risques bactériologiques et d'érosion des berges.



Photographie d'une pompe à museau
Installée sur les marais du Cassan Prentegarde

2.2 BILAN FINANCIER

Légende pour les tableaux financiers

rouge	Cère amont 1999/2004
bleu	Cère prolongation 2004/2006
vert	Cère aval 2001/2006

	Total dossier contractuel en euros	Total actions 1999-2006 contractualisées en euros	Total réalisé sur ce thème avec les actions non inscrites initialement en euros	Taux d'engagement financier par rapport aux actions contractualisées (pourcentage)	Taux d'engagement financier sur ce thème avec les actions non inscrites initialement (pourcentage)
Amélioration de la qualité des eaux	5248972	3562000	3562000	68	68
Amélioration de la qualité des eaux	2502000	1445913	3578043	58	143
Amélioration de la qualité des eaux	2410000	1845703	2577093	77	107
Total	9041972	6853616	9717136	76	107

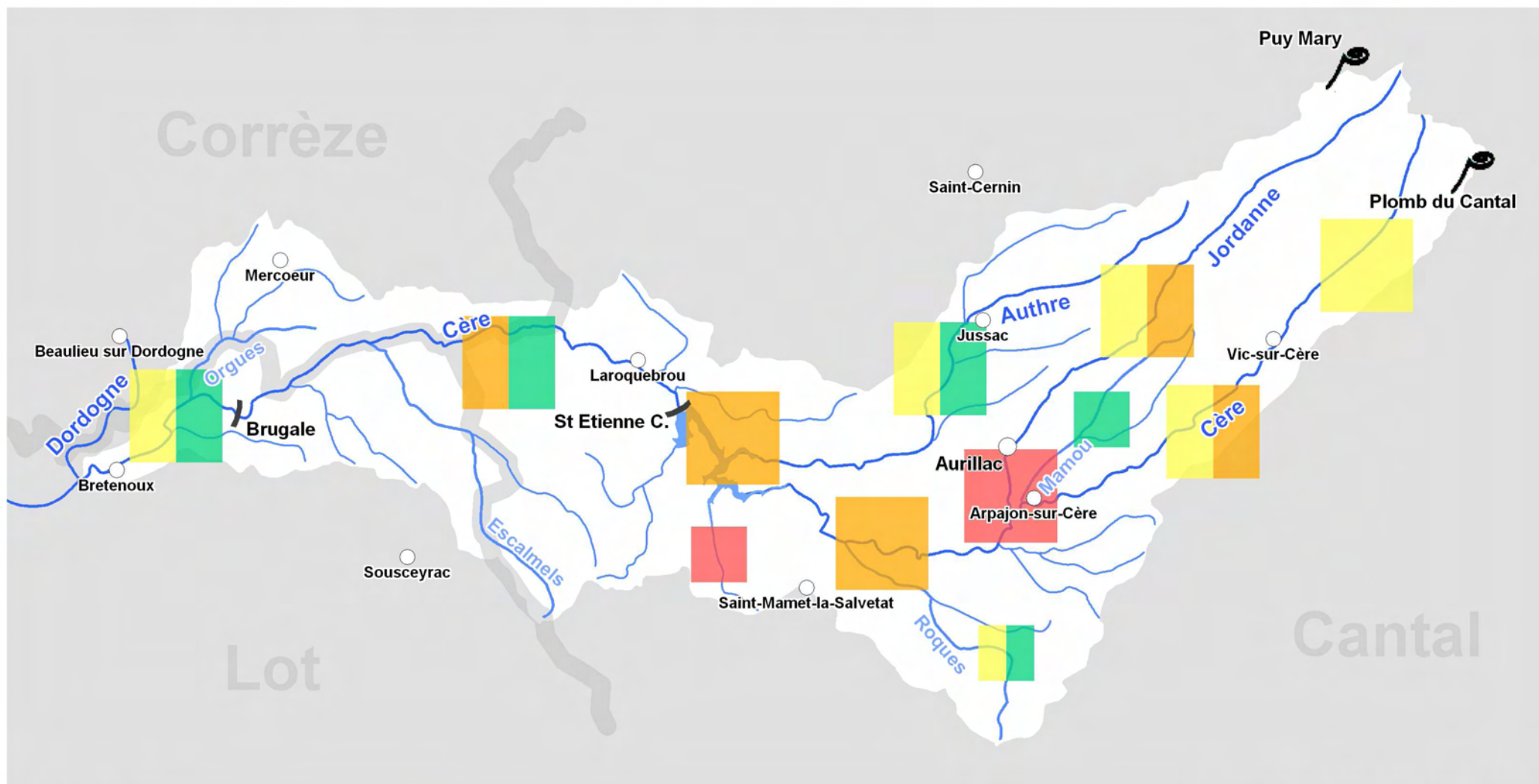
Sur un programme initial de 9 millions d'euros, près de 7 millions d'euros ont été engagés sur 5 à 7 ans, soit un taux de réalisation des actions de 76 %. Si l'on tient compte des actions non-inscrites initialement au contrat de rivière, c'est 9,7 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire pour la reconquête de la qualité des eaux.

2.3 LE SUIVI QUALITE

Un suivi de la qualité physico-chimique des eaux a été réalisé sur la période du programme d'action et doit nous permettre d'analyser l'efficacité des efforts entrepris depuis 1999. Ce suivi global réalisé par EPIDOR a fait intervenir localement et de manière coordonnée les services de la MAGE pour le Cantal, du SATESE du Lot et de la Maison de l'Eau et de la Pêche en Corrèze. (Les cartes qualité sont présentes en annexe)

BASSIN VERSANT DE LA CÈRE

Evolution de la qualité des eaux



Evolution de la qualité
1999 - 2006



Qualité

Très bonne

Bonne

Médiocre

Mauvaise

Très mauvaise

Sources : EPIDOR 2006, BDCarthage

0 5 km

LES AFFLUENTS DE LA CÈRE

Le Mamou, affluent rive droite de la Cère

Les teneurs moyennes en nitrates augmentent depuis 1999 mais restent bonne. Des pics de phosphore à l'amont d'Arpajon au niveau de Pont de Roques entraînent une modification de la qualité qui de médiocre en 2001-2002 passe en hors classe en 2006. Ces augmentations suivent des périodes fortes de précipitations ayant entraîné des hausses considérables de débits, de lessivage et de remise en suspension des particules.

L'indice biologique sur ce cours d'eau est plutôt bon. La problématique est essentiellement physicochimique et dûe à des pollutions diffuses en nitrate et en phosphore provenant du lessivage des terrains.

La Jordanne affluent rive droite de la Cère :

D'une manière générale, la qualité des eaux de la Jordanne est passable, voir médiocre. Cet affluent dont le bassin versant représente une population d'environ 31 000 habitants reçoit les rejets de 10 stations d'épuration dont 8 fonctionnent moyennement voire insuffisamment. A l'amont d'Aurillac, si la qualité des eaux s'était améliorée jusqu'en 2002, les faibles débits transitant dans les rivières ces trois dernières années ont rendu le milieu plus sensible aux pollutions. Cette rivière subit des pollutions qui la classe en qualité passable voir mauvaise que ce soit pour l'amont ou bien l'aval. On observe une augmentation progressive des nitrates mais c'est l'ammonium, les nitrites et le phosphore qui entraînent le déclassement de la rivière.

Les indices biologiques réalisés sur la rivière confirment le niveau de pollution et mettent en évidence des pollutions par des éléments toxiques. La note obtenue est de 8/20.

Initialement, le diagnostic portait sur la nécessaire mise en place d'un système de déphosphatation et de dénitrification des eaux résiduaires de l'agglomération d'Aurillac-Arpajon mais aussi des travaux de réseaux pour limiter le rejets directs et diffus en améliorant les taux de raccordement sur l'ensemble des communes du bassin.

Le système de déphosphatation a été mis en place pour l'Agglomération Aurillac-Arpajon mais il reste de gros efforts à engager en matière de réfection des réseaux. Les pollutions toxiques observées doivent aujourd'hui faire l'objet d'une attention particulière.

Le Roannes, affluent rive gauche de la Cère, sur les communes de Prunet, Roannes Sainte Mary

Depuis 1999, les matières phosphorées sont en diminution. Depuis 2001, par contre cette rivière connaît des augmentations de concentration en nitrates. Les concentrations dépassent 10 mg/l.

L'augmentation du taux de nitrates traduit un problème de pollution diffuse important sur ce bassin. Ce bassin est très rural. Rapporté à la Surface Agricole Utile, le

Roannes subit la plus forte pression à l'hectare par rapport aux effluents bruts d'origine agricole avec 78 et 79 kg/an/ha pour l'azote. Ce territoire présente aussi la deuxième plus forte proportion de terrains drainés à l'échelle de tout le bassin de la Cère au niveau de la surface agricole utile (9 % selon les données du recensement général agricole). Ces deux facteurs sont des pistes à ne pas négliger pour expliquer l'augmentation des taux de nitrates dans cette rivière depuis 1999.

Le ruisseau du Monreysse, affluent rive gauche de la Cère recevant les effluents de l'industrie fromagère 3A notamment.

En 2006, pour la première fois depuis les analyses de 1999, les concentrations du mois de mars en matière phosphorées n'ont pas été des facteurs déclassant la qualité du cours d'eau en hors classe mais en qualité passable. La concentration en orthophosphates au mois de juin a été inférieure à 0,1 mg/l (excellente). Les travaux d'assainissement de l'industrie 3A ont été achevés début 2006. La mise en place de la table d'égouttage et de la déphosphatation ont semble-t-il porté leurs fruits.

Pour ce ruisseau, en revanche, les nitrates sont en augmentation. Les concentrations ont atteint 30,9 mg/l en juin 2006 et passent en qualité médiocre.

L'Authre, affluent rive droite de la Cère

En 1995, toutes les mesures effectuées sur l'Authre montraient une qualité acceptable, voire plutôt bonne, malgré une légère perturbation localisée à Marmanhac. On observe depuis 1999, une tendance à la dégradation qui s'exprime à partir de Jussac. Cette dégradation s'observe également à Ytrac et le cours d'eau ne semble pas récupérer sa qualité avant de se jeter dans la retenue. La qualité de ce cours d'eau est cependant meilleure qu'en 2002 où le niveau avait atteint un niveau médiocre. La qualité du cours d'eau est aujourd'hui passable sur l'ensemble de son cours.

Cette vallée subit des problèmes de quantité d'eau à l'étiage ce qui rend ce cours d'eau encore plus sensible aux pollutions. Les pollutions en nitrates n'ont cessé d'augmenter sur ce cours d'eau dès l'amont de Jussac, cela traduit en plus une problématique de pollution diffuse importante pour ce bassin. (la concentration en nitrates est passée de 5,5 mg/l à 7,5 mg/l en 7 ans). On peut noter une baisse des pics de pollution phosphorée en 2003 et 2005.

L'indice biologique décroît d'amont en aval pour passer d'une note de 15 à 11, il caractérise un habitat défavorable. De plus, on peut soupçonner la présence de toxiques dans cette rivière au vu des résultats biologiques obtenus.

La création de la station d'épuration de Lacapelle-Viescamps en 2006 et la mise en œuvre des actions prioritaires sur l'Authre conformément au schéma directeur d'assainissement de la communauté d'agglomération d'Aurillac devrait permettre une amélioration de la situation localement. Par contre la problématique de pollution en nitrates dès l'amont et de toxiques méritent une attention plus importante pour les années à venir.

LA CÈRE D'AMONT EN AVAL

La Cère amont au niveau de Comblat le Pont

Les teneurs moyennes en nitrates connaissent une légère augmentation depuis 1999, mais les concentrations restent correctes (en 2006 < 4 mg/l). En ce qui concerne le phosphore total et les orthophosphates, on observe une augmentation des pics de pollution. Des pics estivaux d'ammonium et de nitrites déclassent le cours d'eau au niveau passable.

Les pics estivaux peuvent être dus aux problèmes de surcharge organique saisonnière, induit par une augmentation de la fréquentation touristique. La mise en place de la station de Vic sur Cère en 2007 devrait permettre d'améliorer cette situation. L'augmentation progressive des taux de nitrates pourrait correspondre à une problématique de pollution diffuse.

La Cère à l'aval d'Arpajon et de la confluence avec le Mamou.

En 2006, la station connaît une nette augmentation des concentrations en nitrates (jusqu'à 7,5 mg/l). Les pics de phosphore semblent s'atténuer depuis 1999 mais on observe des pics systématiques en 2002 et 2006 après de forts épisodes pluvieux. Ce phosphore provient essentiellement du lessivage des terrains et se trouve transporté avec les particules de sol.

En s'éloignant de Vic sur Cère, La Cère a retrouvé sa capacité d'autoépuration. L'indice biologique de la Cère à l'aval d'Arpajon révèle une qualité du milieu excellente avec une note de 18/20.

La Cère au pont de Cabrières à l'aval de la Jordanne

Les teneurs de qualité sont médiocre en ammonium, nitrites et phosphore total. En 2006, on observe une augmentation des matières azotées : nitrites et ammonium, ainsi que des matières phosphorées dont la hausse est très nette. On observe un accroissement des concentrations en nitrates en 2006 par rapport aux années précédentes.

L'indice biologique sur ce tronçon n'est plus que de 11/20. L'agglomération d'Aurillac a toujours un impact important sur la qualité de la Cère. La Jordanne contribue largement à cette dégradation. La Cère réceptionne en plus sur ce tronçon les effluents domestiques et industriels de l'agglomération aurillacoise.

La Cère à Sansac

La Cère à Sansac connaît une réduction de ces teneurs en nitrites depuis 2000 qui était en hors classe. On observe cependant une légère augmentation des nitrates mais moins d'effets de pics de pollution. Les pollutions en phosphore ont diminué sur ce tronçon de rivière.

La Cère à l'amont de Saint Etienne de Cantalès

Les matières phosphorées en 2006 sont en régression. Les nitrites en revanche sont de qualité passable. Les paramètres ammonium, azote et nitrates sont de bonnes qualités pour ce tronçon de rivière.

La retenue de Saint Etienne Cantalès

L'étude réalisée par le Syndicat Mixte de Saint Etienne Cantalès en 2005 et comparée avec celle de 1999 permet de faire un bilan du niveau de qualité de la retenue de Saint Etienne Cantalès. En 6 ans, il y a eu peu de modifications du niveau de qualité de la retenue. Cette médiocre qualité des eaux est due principalement à la valeur encore élevée de la charge en phosphore et en nitrate apportée par les cours d'eau. Cette situation devrait cependant s'améliorer pour le futur puisque qu'en 2006, l'industrie 3A s'est mise aux normes vis-à-vis de ses rejets et que l'on note globalement une diminution des pollutions phosphorées des cours d'eau amont du fait sans doute des efforts engagés en matière de dépollution urbaine. Il reste des actions à engager vis à vis des pollutions en éléments nitrates car tous les cours d'eau présentent une augmentation progressive des concentrations depuis 7 ans. Ces nitrates caractérisent une pollution diffuse globale répartie sur tout le bassin de la Cère et ce dès les cours amont des cours d'eau où l'activité agricole d'élevage domine.

Les capacités auto épuratoires, la sédimentation et le piégeage des nutriments dans les sédiments de la retenue permettent d'obtenir une qualité des eaux bonne à l'aval du barrage de Nèpes.

La question qu'il reste à se poser est : Combien de temps cette retenue pourra jouer son rôle épurateur et sera-t-elle suffisamment efficace pour continuer à libérer des eaux de bonne qualité ?

La Cère à l'aval du Barrage de Nèpes

La situation de la qualité sur ce tronçon de rivière est globalement bien meilleure qu'en 1999. En effet, en 2003 et 2006, la qualité est bonne pour tous les paramètres y compris pour les nitrates même si leur concentration ne fait qu'augmenter progressivement depuis 1999.

L'indice biologique s'est amélioré mais reste moyen puisque l'habitat sur ce secteur est colmaté. Ce colmatage est caractéristique des secteurs de rivière à l'aval de barrage qui subissent des effets de pavage du substrat de par le piégeage des sables et des fines.

Le rôle épuratoire, au niveau de la qualité physico-chimique, joué par les retenues de barrage est ici caractérisé.

La Cère à l'aval de Laroquebrou

Sur cette partie de la rivière, la situation est globalement meilleure qu'en 1999. On peut cependant noter une augmentation des concentrations en nitrates qui passent de 3,8 à 6 mg/l, cela reste cependant dans un niveau de qualité bon. En 2006, on constate une réduction des concentrations en phosphore. La qualité pour les orthophosphates est excellente.

L'indice biologique obtenu traduit cependant des perturbations de type organique.

La Cère à l'amont de Laval-de-Cère et à l'aval de la décharge du Frau

La qualité de la rivière sur ces secteurs est bonne. Les concentrations en nitrates sont relativement stables depuis 2001.

La Cère à l'aval de la Zone Industrielle de Biars sur Cère

Les nitrates, après une légère augmentation entre 1999 et 2000 restent stables et correspondent à un niveau de bonne qualité. La qualité de la rivière sur ce secteur s'est améliorée entre 1999 et 2006. Cette amélioration est nette depuis 2003. Les efforts de dépollutions engagés par les confituriers semblent porter leur fruit. Des problèmes ponctuels de pollution demeurent cependant localement après des épisodes pluvieux. Le traitement des eaux pluviales de la zone industrielle de Biars-sur-Cère reste un point à régler pour parfaire la reconquête de la qualité de l'eau sur ce secteur.

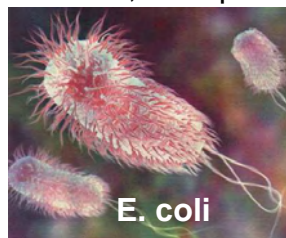
La Cère à Bretenoux

La qualité de l'eau s'est améliorée sur ce secteur depuis 1999. Les concentrations en ammonium sont aujourd'hui excellentes. Les concentrations en nitrate sont stables et de bonne qualité. Les concentrations en phosphate sont stables et de bonne qualité. Le travail sur les réseaux menés depuis plusieurs années semble montrer son efficacité.

LE SUIVI BACTERIOLOGIQUE

Toutes les mesures de 2006 (amont et aval) font apparaître un excès de bactéries, Escherichia coli et Entérocoques, incompatibles avec la pratique de loisirs nautiques. Seule la station en aval du barrage de Nèpes présente une excellente qualité bactériologique en mars, juin et juillet et à partir d'août, une qualité passable.

Sur 114 mesures (entérocoques & E. coli) :



- 79% des mesures de bactériologie sur la Cère en 2006 ne sont pas excellentes pour l'usage « sports et loisirs aquatiques »,
- 53% sont hors classe, c'est-à-dire dont le nombre pour 100ml de bactéries : dépasse 2000 pour E. coli et 400 pour les entérocoques.
- 100% des campagnes de 2006 sur les stations : Mamou aval, Jordanne aval, Cère au pont de Cabrières présentent une qualité hors classe (rouge),
- 80% des campagnes de 2006 sur la Cère à Arpajon présentent une qualité hors classe (rouge) selon la grille SEQ-Eau v.1.
- 50% des campagnes de 2006 sur les stations : Roannes et Cère à Laroquebrou présentent une qualité hors classe (rouge) selon la grille SEQ-Eau v.1.
- 33% des campagnes de 2006 sur les stations : Cère à Saint-étienne de Cantalès et l'Authre aval présentent une qualité hors classe (rouge).
- La base nautique de Bretenoux a eu une eau conforme et de très bonne qualité pour la baignade 4 mois sur 5 en 2005 et aucune sur les mois de juin, juillet et août en 2006.

D'après l'IFEN, les contaminations bactériologiques résultent de l'insuffisance structurelle de l'assainissement (33%), de dysfonctionnements ponctuels de l'assainissement liés aux forts épisodes pluvieux ou au sous-dimensionnement aggravé par la fréquentation touristique (16%) et d'apports diffus des zones agricoles et urbaines (12%). Les fluctuations annuelles de la qualité des eaux de baignade sont également liées à la variation des conditions climatiques.

C'est le cas sur le bassin de la Cère, après des épisodes pluvieux, un hydrocurage des réseaux d'eaux usées altère la qualité des eaux. De manière générale, aucune station ne connaît de qualité optimale en permanence puisque **chaque épisode pluvieux entraîne une altération temporaire.**

Bilan, discussion et perspectives sur la gestion qualitative des eaux :

Sur l'amont du bassin de la Cère, on peut constater une augmentation générale des concentrations en nitrates. En ce qui concerne les matières phosphorées, les tendances sont différentes puisque de nombreux cours d'eau et de nombreux secteurs de rivière ont vu les concentrations en matières phosphorées diminuer. C'est notamment le cas à Sansac pour la Cère, sur le Monreysse, et sur le Roannes. On peut penser que cette amélioration est une conséquence directe des efforts qui ont été consentis par les collectivités et les industriels dans le cadre du contrat de rivière, la situation à l'amont avec la mise en marche de la station de Vic sur Cère devrait contribuer à cette baisse du taux de phosphore dans un futur proche.

La qualité des eaux de la Cère à l'aval du bassin est globalement bonne. La zone industrielle de Biars sur Cère et la ville de Bretenoux ont une influence ponctuelle sur les concentrations en nitrites qui sont malgré cela de bonne qualité sur cette partie du bassin. Contrairement à l'amont du bassin, les nitrates sont stables de Laval de Cère à Bretenoux. Cependant il faut noter une problématique de concentration en nitrates sur le Plateau de la Xaintrie caractérisé lors d'un suivi ponctuel à l'amont du plan d'eau de Camps Saint Mathurin. Les teneurs en nitrate sur les ruisselets de tête de bassin qui ne présentent qu'une activité agricole de type bovin viande ou laitier varient entre 9 et 20mg/l.

La qualité des eaux de la Cère est particulièrement sensible aux épisodes pluvieux qui entraînent le lessivage des sols, la remise en suspension des particules chargées en phosphore, le débordement des stations d'épuration ainsi que les déversements de réseaux. Les périodes d'étiages sévères sont également un facteur accentuant la mauvaise qualité des eaux.

Le raccordement des industries aux stations d'épuration urbaines, fréquent sur l'agglomération d'Aurillac peut constituer un problème important en raison de la difficulté technique de traiter des rejets de natures différentes.

Des éléments toxiques sont présents sur l'Authre, La Jordanne, le Mamou. Il faudra veiller à mieux comprendre leur provenance et essayer de traiter ce problème pour le futur.

La vigilance s'impose par rapport aux taux de nitrate qui ne cessent d'augmenter progressivement. Cela traduit une problématique de pollution diffuse inquiétante sur l'ensemble du bassin et en particulier dès les têtes de bassin où l'activité agricole bovin viande et lait domine.

Des travaux de modélisation des flux polluants engagés avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne à Toulouse à travers le modèle Pégase confirment cette tendance et identifient l'activité agricole comme l'une des principales sources d'apport en éléments nitrate. Les caractéristiques géographiques, géologiques et pédologiques des territoires du bassin de la Cère semblent présenter une sensibilité particulière au lessivage. Une trop faible capacité de stockage, de mauvaises pratiques d'épandage, des effluents trop liquide épandus sur des terrains gelés ou enneigés, trop proches des cours d'eau peuvent être particulièrement impactant sur la qualité des eaux des rivières. Les actions de drainage systématique des terrains peuvent contribuer à l'accélération des transferts d'éléments vers les cours d'eau.

3 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

3.1 BILAN TECHNIQUE

Une meilleure gestion de la ressource en eau à des fins de consommation humaine, la prise en compte du risque d'inondation et des impacts des éclusées constituent les 3 axes d'intervention de ce volet.

L'alimentation en eau potable

En ce qui concerne la gestion de la ressource en eau à des fins de consommation humaine, la stratégie globale dans le contrat de rivière consistait à la mise en œuvre des Schémas départementaux d'Alimentation en Eau Potable qui ont pu tous être réalisés en début de contrat.

Sur le bassin Cantalien et Corrèzien de la Cère, la ressource en eau est très disparate (présence de petites sources disséminées) en raison du contexte hydrogéologique (aquifères discontinus pauvres et de formation cristalline).

Pour la partie Lotoise du bassin, en amont de Gagnac sur Cère, l'Alimentation en Eau Potable est assurée par de nombreux petits captages à faible débit dont la sécurisation quantitative et qualitative est à assurer. En aval, la ressource semble moins vulnérable (nappe alluviale de la Dordogne) et les réseaux présentent des rendements corrects. Cependant, l'augmentation éventuelle des besoins peut nécessiter à terme d'accroître les mesures d'économie et/ou de trouver d'autres ressources.

Les principaux problèmes rencontrés et pointés dans les schémas départementaux du Lot, de la Corrèze et du Cantal sur les réseaux et les ouvrages d'Alimentation en Eau Potable concernent l'absence de protection de la ressource, le manque d'entretien et une faible connaissance des réseaux.

Le grand nombre de captages et la mise en place d'un périmètre de protection sur chacun d'eux est difficile.

L'un des axes forts des Schéma directeur d'alimentation en Eau potable est d'inciter les collectivités à se regrouper pour une meilleure valorisation de la ressource en eau.

Déjà plus de 2 millions d'euros ont été engagés sur ce thème permettant une réalisation globale du contrat à 64 %.

L'investissement va se développer avec le défi AEP signé avec l'Agence de l'Eau pour le département du Cantal. Deux secteurs du bassin de la Cère ont d'ailleurs été jugés prioritaires : Cère et Goul et la Haute Châtaigneraie

L'enjeu se trouve être aussi majeur pour la Corrèze puisque les années de sécheresse ont engendré des problèmes d'alimentation sur le canton de Mercoeur. Le département de la Corrèze a déjà engagé une étude sur la restructuration de la ressource en eau sur 9 communes du secteur de la Xaintrie. Les conclusions seront disponibles début 2007.

La prise en compte du risque inondations



La cartographie des zones d'expansion des crues cinquantennale et centennale a été réalisée (Cantal) (DDE, BRGM). 5 communes à risque ont fait l'objet d'une cartographie plus détaillée. Durant le contrat de rivière Cère, un programme d'actions et de prévention des inondations du bassin de la Dordogne a été élaboré. Le programme à l'échelle du bassin de la Dordogne identifie 7 zones d'enjeux majeurs. Le Bassin de la Cère est concerné par 2 d'entre elles : La Cère à Aurillac et le secteur de la Dordogne Lotoise.

Aurillac est exposée à des crues très rapides et ne bénéficie d'aucun système de prévision des crues. L'enjeu pour ce territoire est d'essayer de ralentir la pointe de crue en ayant une action sur les versants et en apportant de l'information aux populations.

Pour la Dordogne Lotoise et la Cère, c'est le secteur de Bretenoux qui présente le plus d'enjeux. L'action consiste en une restauration et une maîtrise foncière des chenaux de crue en lit majeur et par une politique centrée sur l'espace de liberté de la rivière. L'action vise à abaisser les niveaux d'eau en crue exceptionnelle. Un syndicat mixte mis en place sur ce secteur depuis 2003, le SYMAGE, s'occupe particulièrement de cette problématique. Son action pour le secteur de la Cère a porté sur l'enlèvement d'embâcle dans le lit de la rivière et la restauration de fossés d'écoulement sur la basse plaine du Mamou à proximité de la Cère.

La prise en compte de l'impact des éclusées



L'étude sur la sensibilité des milieux et des usages aux effets d'éclusées issus de la production hydroélectrique dans le bassin de la Dordogne a permis de formuler, à partir d'un diagnostic précis, des propositions d'actions sur les axes Dordogne, Maronne et Cère de deux types : la gestion des débits et l'aménagement des milieux pour les rendre moins sensibles aux variations des niveaux et de débits.

Ces actions ont été identifiées par les connaissances acquises antérieurement. Le défi éclusé dont des actions ont été mises en oeuvre déjà sur l'axe Dordogne et Maronne a jugé nécessaire d'engager une étude complémentaire sur la Cère dans sa partie aval pour mieux qualifier l'impact de trois microcentrales privées : Saint Saury, Lagrènerie et Port de Gagnac. Cette étude est lancée et donnera ses conclusions en juin 2007. Cette étude est un préalable indispensable à l'expérimentation du débit plancher de 3,75 m³/sec à Brugale. L'objectif de l'étude est d'aboutir à des recommandations susceptibles d'optimiser l'exploitation de ces ouvrages dans le respect des règlements d'eau et de l'écologie.

3.2 BILAN FINANCIER

Légende pour les tableaux financiers

rouge	Cère amont 1999/2004
vert	Cère aval 2001/2006

	Total dossier contractuel en euros	Total actions 1999-2006 contractualisées en euros	Total réalisé sur ce thème avec les actions non inscrites initialement en euros	Taux d'engagement financier par rapport aux actions contractualisées (pourcentage)	Taux d'engagement financier sur ce thème avec les actions non inscrites initialement (pourcentage)
Gestion quantitative de la ressource	3184508	1974000	1974000	62	62
Gestion quantitative de la ressource	297000	250869	277679	84	93
Total	3481508	2224869	2251679	64	65

Sur un programme initial de 3,5 millions d'euros, 2,2 millions d'euros ont été réellement engagés, soit un taux de réalisation de 64 %.

Bilan global, discussion et perspectives sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Les enjeux autour de l'alimentation en eau potable sont importants sur le bassin de la Cère. En quantité, les sources sont superficielles et sont sensibles aux pollutions. L'implantation des périmètres pour la partie Cantal reste une priorité. De plus, la problématique globale de pollution diffuse en nitrate qui se présente sur le territoire peut poser à terme un risque pour la qualité de la ressource exploitée.

Autour du risque inondation il reste à mettre en œuvre une information du risque sur le bassin d'Aurillac, en ayant comme objectif de ralentir la pointe de crue par des actions sur les versants.

Concernant l'impact des éclusées il reste à expérimenter réellement le débit plancher de 3,75 m3/s sur la Cère aval en ayant conscience qu'il faudrait sur ce point trouver une solution pérenne dans le temps.

4. GESTION DU MILIEU

4.1 BILAN TECHNIQUE

Les Paysages, les milieux naturels et les peuplements piscicoles sont remarquables sur le bassin de la Cère. Leur préservation, leur gestion patrimoniale et leur valorisation représentent une opération phare du contrat de rivière.

Les milieux naturels

Le bassin de la Cère comporte des espaces naturels remarquables en partie identifiés par divers inventaires (ZNIEFF). Les espèces faunistiques et floristiques fréquentant ces lieux sont particulières à l'échelle du bassin et certaines sont protégées à l'échelle nationale voire européenne. La pérennité de ces espaces n'est pourtant pas assurée car la modification des pratiques agro-sylvicoles (plantation, drainage...), l'urbanisation, la gestion des ouvrages hydroélectriques peuvent constituer des menaces.

La mise en œuvre du contrat a permis de réaliser un inventaire des zones naturelles d'intérêts prioritaires dans les gorges de la Cère. L'étude définit une stratégie de conservation des zones et des sites prioritaires au regard de leurs caractéristiques écologiques. L'enjeu de cette action est d'initier ou de poursuivre la gestion patrimoniale (préservation et valorisation) des paysages et des milieux naturels remarquables du bassin versant de la Cère. Une exposition a été réalisée afin de sensibiliser le grand public à la connaissance des espaces et des espèces remarquables des gorges de la Cère. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin a engagé des actions d'animation auprès des propriétaires riverains. Les territoires identifiés et les stratégies d'actions alimentent les réflexions pour la mise en œuvre des politiques départementales sur les espaces naturels sensibles. L'Office National des Forêts s'implique en tenant compte des zones humides dans la gestion des massifs forestiers.

Dans le département du Cantal, un plan départemental de gestion des zones humides a été réalisé et devrait être rendu public prochainement. Ce plan départemental proposera une stratégie globale d'action autour de ces espaces sensibles. Des actions exemplaires sont déjà lancées, avec notamment les marais de Cassan-Prentegarde qui font l'objet d'une attention particulière de la part de nombreux partenaires regroupés autour du Syndicat à Vocation Unique Ouest Cantal. Le Conservatoire des Paysages d'Auvergne assure un rôle de conseil technique et d'animation important sur ce secteur.

Le bassin versant de la Cère est également concerné par le site Natura 2000 "Monts du Cantal" qui a fait l'objet de la rédaction d'un document d'objectif de la part du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Une action plus globale d'inventaire des zones humides et des milieux remarquables sur la Cère amont aurait dû être réalisée en 2006, elle n'a pas pu s'engager cette année. Elle devrait être mise en œuvre en 2007, si le montage financier le permet. Cette action vise à proposer un porté à connaissance précis de ces milieux pour qu'ils puissent être intégrés dans les politiques d'aménagement du territoire :

documents d'urbanisme (PLU), protection des captages AEP, prévention des inondations, restauration de la capacité épuratoire des milieux vis-à-vis des pollutions diffuses, diminution du risque d'étiage des cours d'eau.

L'entretien et la restauration des berges des rivières ne se fait pas ou ne se réalise qu'au coup par coup par les riverains, comme il est fréquent sur les cours d'eau non domaniaux. Si les études préalables du contrat de rivière ont mis en évidence la nécessité de la gérer de façon globale en tenant compte des contraintes morphodynamiques, les débats résultant des réunions thématiques de concertation ont mis l'accent sur la nécessité de cibler l'entretien de la végétation dans un objectif d'intérêt collectif (sécurité publique, lutte contre les inondations, valorisation touristique).

Des actions ont été mises en œuvre en début de contrat sur la partie Carlades de la Cère, avec la mise en œuvre d'une restauration des berges par techniques raisonnées et génie végétal. Des études ont été menées sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac mais le contexte de cours d'eau non domaniaux n'a pas permis une mise en œuvre complète des actions préconisées dans les études. Des actions d'entretien des berges sont réalisées autour du Lac de Saint Etienne Cantalès. Sur l'aval, dans le Lot après la réalisation d'un diagnostic et l'obtention d'une déclaration d'intérêt général, la communauté de commune Cère Dordogne lance des travaux effectifs pour 2007.

La dynamique d'intervention sur les cours d'eau n'a pas été très forte même si la partie aval semble s'être mieux structurée. Faute de motivations et surtout de moyens financiers, très peu d'actions ont été engagées.

Les espèces piscicoles

Sur la partie cantalienne, les cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole ce qui leur confère des potentialités salmonicoles intéressantes. Les peuplements piscicoles présents à l'aval du barrage hydroélectrique de Brugales sont également d'un grand intérêt : la lamproie marine, la truite de mer et l'emblématique saumon viennent frayer sur la Cère et le ruisseau d'Orgues notamment.

Concernant la faune piscicole, le Plan Départemental de Gestion Piscicole du Cantal a été réalisé pendant le contrat de rivière. Pour la partie amont de la Cère, les actions inscrites concernaient prioritairement l'équipement de seuils en passes à poissons. L'absence de priorité et le fait qu'aucun cours d'eau n'ait été proposé au classement L 432 6 n'a pas permis d'aboutir sur l'implantation de passes à poissons sur les seuils restaurés.

Pour la partie aval, le contrat proposait la mise en place de 3 passes à poisson sur le ruisseau d'Orgues. Après une phase de concertation longue et de règlements de contentieux juridiques, ces passes à poisson devraient pouvoir se réaliser prochainement. Les propriétaires des Moulins de Tourte et de la Fialicie ont lancé en cette fin d'année leurs études de conception de passes à poissons. Le Moulin de Cère prévoit aussi de réaliser une passe à poisson dans son projet de restauration de seuils.

La restauration des seuils

Les cours d'eau du bassin de la Cère ont par le passé fait l'objet d'aménagements qui se sont traduits par l'implantation de nombreux seuils : 184 recensés sur le Cantal lors des études préalables. Les seuils ont pour la plupart perdu leur fonction et ont subi, par manque d'entretien, une détérioration importante.

La première phase du contrat a permis de réaliser un diagnostic de l'état des seuils. Cette étude réalisée par le CEMAGREF a formulé des recommandations et défini une hiérarchisation de ces seuils.

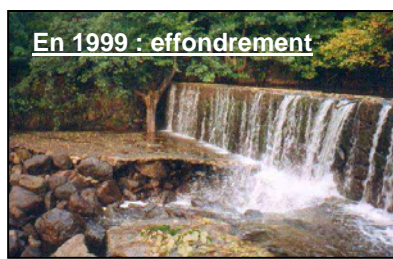
L'enjeu était d'entretenir prioritairement les seuils à fort intérêt collectif afin de les préserver, d'empêcher les dégradations et les déséquilibres que leur ruine pourrait engendrer.

La méthodologie de sélection des seuils à réfection prioritaire a démontré son intérêt et son bien fondé lors de la phase de mise en œuvre des actions. La présentation de cette méthode multicritère devant des riverains ou des acteurs en colloque nous a conforté dans sa logique et sa justification. Cinq critères ont été pris en compte pour attribuer la nécessité d'intervention dans l'intérêt collectif :

La stabilité hydraulique, l'inondation, l'intérêt pour l'alimentation en eau potable, le patrimoine, et l'intérêt piscicole. 21 seuils ont ainsi été identifiés comme en première priorité et 10 seuils en seconde priorité.

Le taux de réalisation a été fort du fait des premiers effondrements de seuils prioritaires du contrat dès les premières années de mise en œuvre du contrat. 20 seuils jugés prioritaires ont fait l'objet de travaux de réfection et 4 seuils de seconde priorité ont été réparés. Le budget consacré par les collectivités a été de 1,7 millions d'euros. En la matière, le mandat du contrat a été correctement rempli et les travaux réalisés sur la Cère ont servi de base au niveau méthodologique et au niveau du concept pour le développement de ce même type d'intervention sur bon nombre de cours d'eau. Une publication commune entre le CEMAGREF et EPIDOR a été réalisée mettant en valeur les initiatives effectuées sur la Cère. Une plaquette pour l'entretien des seuils a été conçue et distribuée sur le territoire pour tous les propriétaires de seuil.

Évolution du seuil J11 (Commune de Velzic) :



4.2 BILAN FINANCIER

Légende pour les tableaux financiers

rouge	Cère amont 1999/2004
bleu	Cère prolongation 2004/2006
vert	Cère aval 2001/2006

	Total dossier contractuel en euros	Total actions 1999-2006 contractualisées en euros	Total réalisé sur ce thème avec les actions non inscrites initialement en euros	Taux d'engagement financier par rapport aux actions contractualisées (pourcentage)	Taux d'engagement financier sur ce thème avec les actions non inscrites initialement (pourcentage)
Gestion du milieu et dynamique fluviale	1750877	966000	966000	55	55
Dynamique fluviale	1220400	819000	819000	67	67
Gestion du milieu	493000	30300	30300	6	6
Gestion du milieu	1100000	149453	149453	14	14
total	3767277	1964753	1964753	52	52

Sur un programme initial de 3,7 millions d'euros, 1,9 millions d'euros ont été réellement engagés, soit un taux de réalisation de 52 %.

Bilan global, discussion et perspectives sur la gestion des milieux et des peuplements

Les enjeux identifiés dans le contrat concernaient l'intérêt collectif, la sécurité des ouvrages, le tourisme, les aspects piscicoles, la dynamique fluviale, la gestion des milieux remarquables. Force est de constater que la dynamique d'intervention sur les cours d'eau n'a pas été très forte sauf pour la thématique restauration des seuils qui représente la majorité des engagements financiers réalisés dans ce volet.

En ce qui concerne les milieux remarquables et notamment les zones humides des dynamiques d'action se sont développées en fin de contrat. Il convient de continuer à travailler autour de ces milieux qui peuvent contribuer utilement à la protection de la ressource en eau en qualité et en quantité, tout en permettant de maintenir une bonne diversité d'espèces et d'habitats sur le territoire.

Il faut noter d'ailleurs que la plupart des démarches de préservation s'accompagne de développement touristique alors peut-être faut-il inverser la tendance en développant le tourisme dans un but de découverte et de préservation de ce territoire unique. Le partage de la nature et de ses richesses n'est-il pas le premier moteur de préservation plutôt que l'image de conservation qu'il est difficile de faire accepter.

5. MISE EN VALEUR TOURISTIQUE

5.1 BILAN TECHNIQUE

La proposition principale du contrat fut la mise en place d'un concept de route de l'eau. Celle-ci visait l'objectif de créer un parcours thématique autour de sites liés à l'eau. Des sites ont été identifiés à l'échelle du bassin en associant l'ensemble des maires concernés. La commission mise en valeur touristique a participé à l'élaboration d'un cahier des charges. L'étude de conception de cette route de l'eau n'a pu être lancée par manque de moyens financiers. La philosophie conceptuelle du projet n'a pas su séduire mais ceci n'a en rien découragé les acteurs locaux à s'engager dans des actions de développement touristique liés aux thèmes de l'eau.

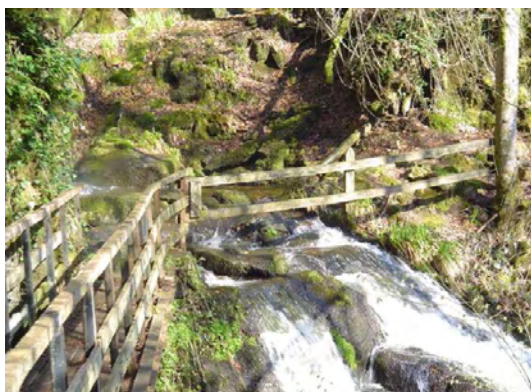
Des actions à caractères interdépartementales ont pu être menées et favorisent une liaison entre les territoires par la valorisation touristique, c'est notamment le cas de l'étude menée par l'association des gorges de la Cère autour de la valorisation des gorges. Le sentier GR 652 fait aujourd'hui l'objet de travaux pour augmenter son attractivité. Un sentier thématique sur les Gorges de la Cère et l'hydroélectricité devrait être ouvert pour l'été 2007.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Ouest Cantal s'est engagé depuis 2002 pour valoriser et préserver le patrimoine naturel de son territoire avec l'aide du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. La première phase d'aménagement du sentier de découverte se termine.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a créé un parcours de découverte des gorges de la Jordanne. Dans le Carladès, le parcours du Pas de Cère a fait l'objet d'une restauration et d'aménagement paysager. Les abords du Mamou dans la plaine de la Ponétie ont été aménagés en parcours de détente.

Le projet de l'île de la Bourgnatelle est prochainement notre futur destination pour aller pratiquer des activités d'eaux vives mais aussi pour redécouvrir le caractère ludique de la rivière Cère ; La restauration paysagère de l'île permettra de montrer la possibilité d'associer les activités sportives au respect et à la découverte de la diversité aquatique.

D'autres mises en valeurs se sont réalisées et sont intéressantes à mettre en avant, il s'agit des initiatives engagées par l'Association l'Authre la vallée des poètes avec la mise en place d'un festival de poésie sur cette vallée.



GR 652



Marais du Cassan Prentegarde

REALISATION D'UNE EXPOSITION SUR LES MILIEUX ET ESPECES REMARQUABLES DE LA CERE



Disponible sur demande pour valoriser le territoire du bassin versant de la Cère

5.2 BILAN FINANCIER

Légende pour les tableaux financiers

rouge	Cère amont 1999/2004
bleu	Cère prolongation 2004/2006
vert	Cère aval 2001/2006

	Total dossier contractuel en euros	Total actions 1999-2006 contractualisées en euros	Total réalisé sur ce thème avec les actions non inscrites initialement en euros	Taux d'engagement financier par rapport aux actions contractualisées (pourcentage)	Taux d'engagement financier sur ce thème avec les actions non inscrites initialement (pourcentage)
Mise en valeur touristique	269225	2000	2000	1	1
Mise en valeur touristique	418705	148000	1616585	35	386
Mise en valeur touristique	593000	152500	618027	26	104
Total	1280930	302500	2236612	24	175

Sur un programme initial de 1,2 millions d'euros, 302 500 euros correspondants à des actions inscrites ont été réellement engagés, soit un taux de réalisation de 24 %. Cependant, on peut noter que pour ce thème de la mise en valeur touristique du patrimoine lié à l'eau et au paysage, c'est plus de 2 millions d'euros qui ont été investis par les collectivités sur le territoire en 7 ans.

Bilan global, discussion et perspectives sur la mise en valeur touristique

Les actions engagées par les collectivités sur la mise en valeur du patrimoine remarquable et du petit patrimoine lié à l'eau sont nombreuses même si le concept de la Route de l'Eau n'a pas forcément été repris localement. Le contrat de rivière avait inscrit dans ses actions des projets concrets pour développer le territoire. Ils n'ont pas tous abouti, d'autres projets ont émergé et se sont aujourd'hui concrétisés. Ainsi le budget consacré à la mise en valeur touristique du patrimoine lié à l'eau a dépassé les 1,3 millions sur la période du contrat de rivière. Certaines actions n'ont pas encore été engagées comme la restauration de l'île de la Bourgnatelle sur Bretenoux mais cette action sera mise en œuvre en 2007.

C'est peut être un manque de reconnaissance globale du territoire qui est à l'origine de ce phénomène. Ou est-ce seulement un manque de liaison avec le contrat de rivière qui n'a pas permis de globaliser à l'échelle du bassin versant les actions touristiques entreprises ?

Dans un contexte touristique concurrentiel, il est difficile d'engager des concertations entre tous les acteurs touristiques pour amener à une réflexion commune du développement avec des idées fédératrices et novatrices.

6. ANIMATION

Encadrée par le comité de rivière, l'animation a été assurée par EPIDOR qui a recruté un animateur. Trois animateurs se sont succédés pendant la durée du contrat. L'animation de la Cère a bénéficié de l'implication de l'équipe pluridisciplinaire d'EPIDOR.

Sur le territoire de la Cère ont été engagés :

- L'animation du comité de rivière, des commissions techniques
 - Réunion de 8 bureaux du comité de rivière
 - Réunion de 8 comités de rivière
 - Réunion de 4 commissions techniquesAvec la préparation des réunions, l'élaboration des documents de séance, des supports de communication (diaporama)
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions
 - Faciliter l'émergence de projet
 - Organisation et cohérence des actions par rapport aux objectifs initiaux
 - Appui technique dans le cadre du suivi des études et des travaux
 - Animation de réunion technique
 - Mobilisation des financements
- La réalisation des outils de communication et de sensibilisation
 - Assurer une veille environnementale
 - Création des lettres d'information
 - Mise en place d'animation pour les scolaires
 - Exposition et affiche pour valoriser le territoire de la Cère
 - Animation de réunions publiques d'information
 - Rédaction de documents de communication
- Le suivi de l'état d'avancement des actions du contrat de rivière
 - Tableau de bord de suivi financier et technique des opérations
 - Mise à jour d'un Système d'Information Géographique pour le bassin de la Cère
 - Suivi qualité

L'animation en quelques mots et quelques chiffres :

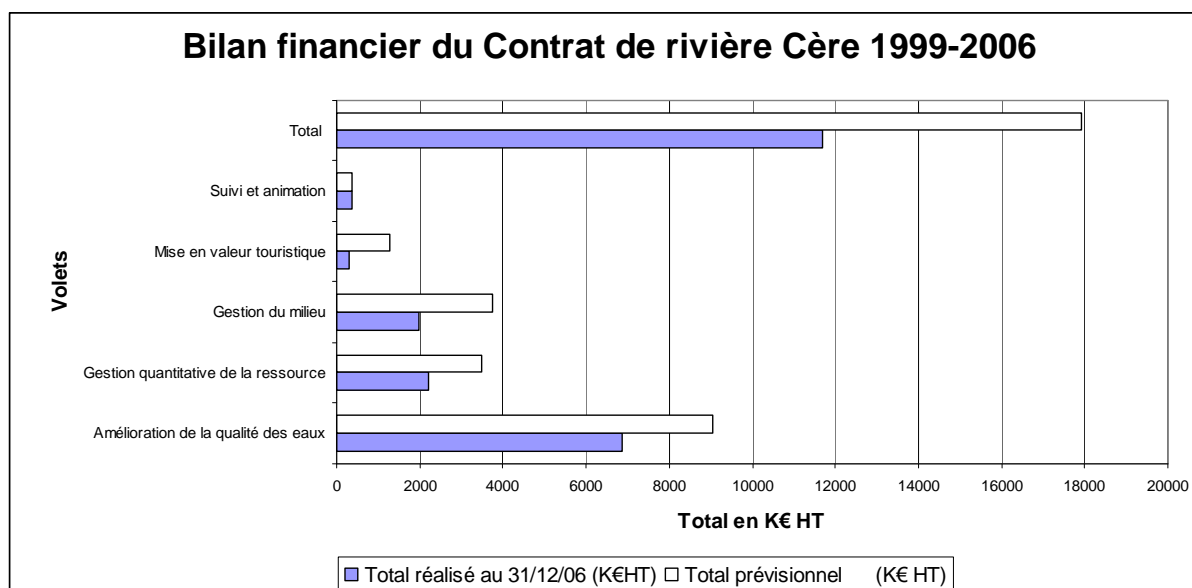
- ✓ Animer, inciter et rendre compte des avancées du contrat de rivière,
- ✓ Animation, préparation des Comité de rivière et des bureaux du comité
- ✓ Animation de commissions thématiques : qualité des eaux, mise en valeur touristique
- ✓ Animation et participation à plus de 400 réunions ou manifestations publiques (information, sensibilisation, incitation, concertation, coordination)
- ✓ Plus de 100 000 kilomètres parcourus
- ✓ Conception et diffusion de La lettre du comité : 10 lettres diffusées à 4 000 exemplaires chacune
- ✓ Elaboration des tableaux de bord annuel
- ✓ Rédaction de rapports de suivi de la qualité des eaux
- ✓ Réalisation et diffusion de la plaquette seuils et des plaquettes agricoles
- ✓ Exposition les milieux remarquables des gorges de la Cère (5 panneaux)
- ✓ Livret pédagogique de la Cère

L'animation d'un contrat de rivière nécessite un important travail d'expertise et d'accompagnement technique. A ce niveau l'équipe technique d'EPIDOR au côté de l'animateur a pu contribuer utilement à l'avancement de certains dossiers complexes. On peut noter comme point fort de cette animation :

- Une meilleure sensibilisation à l'issus du contrat sur la problématique liée à la pollution diffuse sur des territoires perçus comme de bonne qualité.
- Une solidarité amont aval qui se crée sur un territoire qui s'y prête mal géographiquement.


7. BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE CERE DE 1999 A 2006

Thèmes	Total prévisionnel (K€ HT)	Total réalisé au 31/12/06 (K€HT)	Taux d'engagement
Amélioration de la qualité des eaux	9042	6854	76%
Gestion quantitative de la ressource	3481	2225	64%
Gestion du milieu	3767	1965	52%
Mise en valeur touristique	1281	303	24%
Suivi et animation	358	358	100%
Total	17929	11705	65%



Pour continuer les efforts engagés, et accentuer le rétablissement de la Cère, il est nécessaire de prolonger le traitement d'où l'ordonnance du Docteur Chabot


la Cère *une rivière qui nous unit*



L'ordonnance du Docteur CHABOT

- L'amélioration de la qualité de l'eau et la protection de la ressource en eau
- Notamment vis-à-vis des pollutions diffuses en concertation avec la profession agricole
- La protection qualitative et quantitative des ressources en eau potable
- La protection et la préservation des rivières et des milieux naturels
- La valorisation du patrimoine culturel et des paysages modelés par la rivière
- La communication et la sensibilisation du public à l'enjeu eau et rivières
- Une animation énergique matin, midi et soir !

Consultation et participation des EPCI indispensable.



Contrat de rivière Cère bilan 1998 - 2006

ANNEXES :

1 :

Tableaux de bord des contrats de rivière Cère
1999-2006

2 :

Cartes d'évolution de la qualité des eaux du
bassin de la Cère

- 2003,
- 2004,
- 2005,
- 2006,
- 1999-2006

3 :

Copie de l'arrêté portant composition du comité
de rivière Cère du 16 juin 2003

ANNEXE 1

TABLEAUX DE BORD

CONTRAT DE RIVIERE CERE

1999-2006

TABLEAU DE BORD DU CONTRAT DE RIVIERE CERE AMONT 1999-2006

LEGENDE	
Réalisée	
Non réalisée	
Abandonnée	
A reporter	

CONTRAT DE RIVIERE CERE AMONT 1999-2006

VOLET QUALITE DE L'EAU	coût estimé	MO	ACTION
Opérations 1999-2006	K€		
Diminution des rejets de Lascelle - Assainissement résultant zonage	91	CABA	Réalisée
Diminution des rejets de Mandailles - Assainissement résultant zonage	76	CABA	Réalisée
Diminution des rejets de St-Cirgues - Assainissement résultant zonage	46	CABA	Abandonnée
Diminution des rejets de Thiézac - Assainissement résultant zonage	91	Thiézac	Réalisée
Amélioration du taux de raccordement de Laroquebrou - Etude réseau	15	CABA	Réalisée
Diminution des rejets de Lascelle - Zonage	15	CABA	Réalisée
Diminution des rejets de Mandailles - Zonage	12	CABA	Abandonnée
Diminution des rejets de St-Simon - Zonage	12	CABA	Abandonnée
Diminution des rejets de St-Cirgues - Zonage	12	CABA	Abandonnée
Diminution des rejets de Thiézac - Zonage	12	Thiézac	Réalisée
Diminution des rejets de Velzic - Zonage	12	CABA	Abandonnée
Schéma d'assainissement de Laroquevieille	11	CABA	Abandonnée
Schéma d'assainissement de Marmanhac	34	CABA	Réalisée
Limites des rejets directs et diffus d'Aurillac - Arpajon (Contrat d'Agglomération)	2127	CABA	Réalisée
Diminution des rejets de Vic-sur-Cère - réhabilitation réseau	381	Vic sur Cère	Réalisée
Déphosphatation et dénitrification des eaux résiduaires de l'industrie de St-Mamet-la-Salvetat (20 000 eh)	137	3A	Réalisée
Réhabilitation de la station d'épuration de St-Jacques-des-Blats	91	St Jacques des Blats	Réalisée
réhabilitation de la station d'épuration de Vic-sur-Cère	1220	Vic	Réalisée
Silo à boues de la station d'épuration de Sansac de Marmiesse	9	Sansac de Marmiesse	Réalisée
Prétraitement de la station d'épuration de Laroquebrou	84	Laroquebrou	Réalisée
Travaux d'assainissement de Marmanhac	107	CABA	Réalisée
Prétraitement station de la triperie de Naucelles	10	CABA	Abandonnée
Clarificateur de la station d'épuration d'Arpajon - District	99	CABA	Abandonnée
Amélioration des rejets d'Ytrac Bex et Bourg (dégrilleurs sur les step)	14	CABA	Abandonnée
Télégestion stations gérées par le District	152	CABA	Abandonnée
Supervision stations gérées par le District	11	CABA	Abandonnée
Mise aux normes des bâtiments d'élevage	198		Abandonnée
Suivi 13 points	59		Réalisée
Suivi District	14		Abandonnée
Mesures St-Etienne-Cantalès	91		Abandonnée
P1 Réaliser un diagnostic de la qualité de l'Authre	1,5	MAGE/EPIDOR	Abandonnée
P 2 Construction de la nouvelle station d'épuration du bourg (350 EH)	196	Commune de Lacapelle-Viescamp	Réalisée
Transfert vers la nouvelle station d'épuration du bourg	109	Commune de Lacapelle-Viescamp	Réalisée
STEP réalisation saint Etienne Cantalès	150	Commune de Saint Etienne Cantales	Réalisée
Réseau step Saint Etienne Cantalès	200	Commune de Saint Etienne Cantales	Réalisée

P3	Mise en place de la station d'épuration à Vic-sur-Cère	1220	commune de Vic-sur-Cère	Réalisée
P 4 BIS	Construction de la station d'épuration du bourg (330 EH) SIRAN	239	SIRAN	Réalisée
P4	Extension de collecte au secteur de la Remise	66	SIVOM de Laroquebrou	Réalisée
	Transfert vers la nouvelle step de Siran	60	SIVOM de Laroquebrou	Réalisée
	Tests de réception	5	SIVOM de Laroquebrou	Réalisée
	Transfert vers la nouvelle step de Siran et collecte du secteur de la Remise - SUR	131	SIVOM de Laroquebrou	Réalisée
P4	Mise en œuvre du plan d'épandage sur le territoire du SIVOM de Laroquebrou	6	SIVOM de Laroquebrou	A reporter
P5	Réhabilitation et amélioration de la station d'épuration de Laroquebrou	165	Commune de Laroquebrou	A reporter
	Mise en place de la station d'épuration	906	Commune de Laroquebrou	A reporter
P6	Etude sur la qualité des eaux de la retenue de St Etienne Cantalès et des ses affluents	15	Syndicat mixte de la retenue de St Etienne Cantalès	Réalisée
P7	Réaliser un diagnostic des sources de pollution d'origine agricole	4	DDAF - EPIDOR	A reporter
P8	Bilan de la qualité physico-chimique en fin de contrat	9	EPIDOR	Réalisée
P9	Bilan de la qualité hydrobiologique en fin de contrat	3	EPIDOR	Réalisée
Actions complètes	réseau Caussac et Jussac		CABA	Réalisée
	assainissement du village de Caussac à Jussac step		CABA	Réalisée
	Marcoles transfert vers la nouvelle step du bourg		CABA	Réalisée
	construction step du bourg Marcoles(600 eq/hab)		CABA	Réalisée
P10	Bilan de la qualité post contrat (pysico-chimie et hydrobiologie)	40	MAGE	Réalisée
TOTAL		8 767		
VOLET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE				
		coût estimé	MO	ACTION
		K€		
Opérations 1999-2006				
Etudes Arpajon/Cère		48	Caba	Réalisée
Etudes Aurillac		48	Caba	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Crandelles		91	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Giou de Mamou		91	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Girgols		91	Girgols	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Glénat		91	Glénat	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Jussac		91	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité et Quantité Lacapelle-Viescamp		110	Lacapelle	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Lafeuillade en Vézic		91	Lafeuillade	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité et Quantité Laroquebrou		110	Laroquebrou	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Laroquevieille		91	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Lascelle		91	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Mandailles St-Julien		91	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Marmanhac		91	Caba	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Montvert		91	Montvert	Réalisée
Etudes Naucelles		48	Caba	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Nieudan		91	Nieudan	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Omps		91	Omps	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Pers		91	Pers	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Polminhac		91	Polminhac	Abandonnée
Etudes+Amélioration Qualité Prunet		91	Prunet	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Reilhac		91	Caba	Abandonnée
Etudes Roannes St Mary		48	Roannes	Réalisée
Etudes St Cirgues de Jordanne		48	Caba	Réalisée
Etudes+Amélioration Quantité St Etienne Cantalès		66	St etienne	Abandonnée
Etudes St Gérons		48	St gérons	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité St Jacques des Blats		91	St jacques	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité et Quantité St Mamet la Salvétat		110	St mamet	Réalisée

Etudes+Amélioration Qualité St Paul des Landes	91	Caba	Réalisée
Etudes+Amélioration Quantité St-Saury	66	St saury	Réalisée
Etudes St Simon	48	Caba	Réalisée
Etudes Sansac de Marmiesse	48	Caba	Réalisée
Etudes Ségalassière (La)	48	Ségalassière	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Siran	91	Siran	Réalisée
Etudes Thiézac	48	Thiézac	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Velzic	91	caba	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Vézac	91	caba	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Vic/Cère	91	Vic	Réalisée
Etudes+Amélioration Qualité Yolet	91	caba	Réalisée
Etudes Ytrac	48	caba	Réalisée
aep de lentat	125	caba	Réalisée
réfection conduite Bourrieu à montvert	16	sivom laroquebrou	Réalisée
renforcement entre réservoir leytitz et de serieys	69	caba	Réalisée
supresseur stade et saint laurent	40	saint mamet	Réalisée
maillage reseau aep glénat si fontbelle + aep villa ge de vern	53	sivom laroquebrou	Réalisée
réfection réseau rue des platanes	40	sivom laroquebrou	Réalisée
SD aep	33	vic sur Cère	Réalisée
extension réseau bourg et aux chazes	24	saint jacques des blats	Réalisée
extension réseau avenue des prades	4	polminhac	Réalisée
Etude diagnostique du réseau AEP	33	Vic/Cère	Réalisée
Schéma directeur intercommunal d'eau potable - diagnostic	131	Lafeuillade en Vézic	Réalisée
Schéma directeur intercommunal d'eau potable	3		Réalisée
Schéma directeur intercommunal d'eau potable	89	CC du Pays de Salers	Réalisée
Schéma intercommunal d'eau potable	61	CC Cère et Goul en Carladès	Réalisée
TOTAL	3 895		

Actions complémentaires

VOLET GESTION DU MILIEU	coût estimé	MO	ACTION
Opérations 1999-2006	K€		
Réfection du seuil A25 à Jussac	84	CABA	Réalisée
Réfection du seuil C08 à Vic/Cère	43	Vic sur Cère	Réalisée
Réfection du seuil C10 à Vic/Cère	30	Vic sur Cère	Réalisée
Réfection du seuil C29 à Arpajon/Cère	41	CABA	Réalisée
Réfection du seuil C30 à Arpajon/Cère	24	CABA	Réalisée
Réfection du seuil C31 à Arpajon/Cère	26	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J11 à Velzic	70	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J23 à St-Simonet passe à poissons	35	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J31 à St-Simon et passe à poissons	54	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J33 à St-Simon	91	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J36 à St-Simon	40	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J38 à Aurillac	78	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J39 à Aurillac	37	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J40 à Aurillac	21	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J44 à Aurillac	8	CABA	Réalisée
Réfection du seuil J49 à Aurillac	11	CABA	Réalisée
Réfection du seuil C26 à Arpajon/Cère	61	CABA	Réalisée
Plaquette entretien des seuils	8	EPIDOR	Réalisée
Entretien de la végétation des berges	140	Syndicat Haute vallée de la Cère	Abandonnée

	entretien et stabilisation des berges	76		Abandonnée
	Mise en place d'une passe à poisson sur le seuil A28	27		Abandonnée
	Etude pour la réhabilitation de l'écrevisse	6		Abandonnée
	Etude potentialités piscicoles	23		Réalisée
	Mise en place de frayères	30		Abandonnée
	Etudes hydrauliques locales	15		Abandonnée
P 31	Réaliser un inventaire et un plan de gestion (conservation et restauration) des principales zones humides et d'intérêt écologique	85	EPIDOR	A reporter
P 32	Compléter l'exposition réalisée sur la Cère (partie lotoise et corrézienne) et animation pour la mise en place d'une stratégie de gestion patrimoniale des milieux naturels remarquables	20	EPIDOR	A reporter
P 33	Entretien et restauration des berges sur les sites prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de rivière et concernant le territoire de la communauté d'agglomération d'Aurillac (mise à jour du diagnostic)	18	Communauté d'Agglomération d'Aurillac	A reporter
P 34	Entretien et restauration des berges sur les sites prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de rivière et concernant le territoire de la communauté d'agglomération d'Aurillac (travaux)	120	Communauté d'Agglomération d'Aurillac	A reporter
P 35	Entretien des berges du lac de Saint-Etienne-Cantalès (diagnostic et intervention)	180	Syndicat Mixte du Lac de St-Etienne-Cantalès	Réalisée
P 36	Mise en place d'une passe à poissons sur le seuils C23	45	CABA/Fédération pêche	A reporter
P 37	Mettre en place une action pour réduire l'ensablement du Pontal (aménagement rustiques, sensibilisation liée aux enjeux du drainage des terres, mise en place d'abreuvoirs)	25	AAPPMA/Fédération de pêche	A reporter
	SIVU marais de Plentegrade Cassan Pompe à museau	3		Réalisée
	TOTAL	1 575		
	VOLET DYNAMIQUE FLUVIALE	coût	MO	ACTION
	Opérations 2004-2006	estimé		
		K€		
P 11	Réfection du seuil A54- Lacapelle-Viescamp	23	Commune/EPCI/Privé	Non réalisée
P 12	Réfection du seuil A55- Lacapelle-Viescamp	17	Commune/SNCF	Non réalisée
P 13	Réfection du seuil C45-Laroquebrou	105	Commune/EPCI/Privé	Non réalisée
P 14	Réfection du seuil C06-Thiézac	53	Commune/EPCI/Privé	Non réalisée
P 15	Réfection du seuil C10-Vic sur Cère	35	Commune/EPCI/Privé	Non réalisée
P 16	Réfection du seuil C11-Vic sur Cère	35	Commune/EPCI/Privé	Non réalisée
P 17	Réfection du seuil A16- Marmanhac	50	CABA	Réalisée
P 18	Réfection du seuil A48-Ytrac	70	CABA	Réalisée
P 19	Réfection du seuil C12-Vic sur Cère	105	Commune/EPCI/Privé	Réalisée
P 20	Réfection du seuil C13-Vic sur Cère	105	Commune/EPCI/Privé	Non réalisée
P 21	Réfection du seuil C15-Polminhac	70	Commune/EPCI/Privé	Réalisée
P 22	Réfection du seuil C24-Arpajon	66	CABA	Réalisée
P 23	Réfection du seuil C25-Arpajon	93	CABA	Non réalisée
P 24	Réfection du seuil C32-Arpajon	42	CABA	Réalisée
P 25	Réfection du seuil J 41- Aurillac	82	CABA	Réalisée
P 26	Diagnostic complémentaire J43 et travaux	160	CABA/EPIDOR	Réalisée
P 27	Diagnostic complémentaire C23 et travaux Carbonat	80	CABA/EPIDOR	Réalisée
P 28	Diagnostic complémentaire J32 et travaux Peyrolles	95	CABA/EPIDOR	Réalisée
P 29	Diagnostic complémentaire seuils à nouvel enjeu	12	CABA/EPIDOR	Non réalisée
P 30	Réaliser un guide du bon entretien des seuils en fin de contrat	1	EPIDOR	Non réalisée
	TOTAL	1 299		

	VOLET MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	coût estimé K€	MO	ACTION
	Opérations 1999-2006			
P 38	Réaliser deux plaquettes touristiques présentant les site de la route de l'eau	15	EPIDOR	Non réalisée
P 39	Aménagement des sites liés à la Route de l'Eau : signalétique et sécurisation	120	Communes	Non réalisée
	sentier de la Jordanne	448	CABA	Réalisée
P 40	Réalisation d' un inventaire du petit patrimoine se trouvant à proximité du GR 652 (Gorges de la Cère) et proposition d'une une stratégie de mise en valeur	10	Association des gorges de la Cère	Réalisée
P 41	Mise en valeur, travaux d'aménagement et sécurisation du GR 652	80	Association des gorges de la Cère	Réalisée
P 42	Création de parcours thématiques et projet de mare pédagogique à Espinet	4	Syndicat mixte du lac de St Etienne Cantalès	A reporter
P 43	Mettre en place de points d'information sur les populations piscicoles (espèces présentes, alimentation, reproduction...) et le plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole.	20	Fédération de pêche du Cantal	A reporter
P 44	Frayères artificielles (15m²x27€/m²) et panneaux explicatifs (2300€) sur la Cère à Laroquebrou (PDPG)	3	Fédération de pêche du Cantal / AAPMA	A reporter
P 45	Réhabilitation d'un lavoir avec sa source	5	Commune de Siran	A reporter
P 46	Réalisation d'un théâtre de verdure	63	Commune de Jussac	Réalisée
P 47	Aménagement d'une roselière	30	Commune de Jussac	Réalisée
P 48	Réalisation d'un sentier le long de l'Authre	58	Commune de Jussac	A reporter
P 49	Aménagement moulin de Vialard	573	Commune de Vic sur Cère	Réalisée
	Aménagement des sites liés à l'eau sur la commune de Thiézac, connection avec le chemin de randonnée (moulin de Niervéze et cascade de Faillitoux)	8	Commune de Thiézac	Réalisée
	Espace du Mamou commune d'Arpajon	177	Commune d'Arpajon	Réalisée
P 50	Appuyer les actions de l'association "l'Authre, vallée des poètes"	3		A reporter
	TOTAL	1 617		

CONTRAT DE RIVIERE CERE AVAL 2001-2006

VOLET GESTION QUALITATIVE DE L'EAU	coût estimé	ACTION
Opérations 2001-2006	K€	
Etudes sur Biars_Bretenoux	76 225	Réalisée
Travaux de réhabilitation du réseau de Biars/Cère	45 735	Réalisée
Extention de réseaux à Bretenoux (Ségaro et Lastillères)	198 641	A reporter
Travaux de réhabilitation du réseau de Bretenoux (Bourg)		A reporter
Travaux de réhabilitation du réseau de Bretenoux (Bourg) tranche 18 ème		Réalisée
Travaux de réhabilitation du réseau de Bretenoux (Bourg) tranche 19 ème	45 735	Réalisée
Création d'un site de dépotage des matières de vidange à la step de Miramont (Bretenoux)	60 980	A reporter
Travaux résultants du SCA réalisé à Cahus	121 959	A reporter
Réalisation d'un schéma communal d'assainissement à Calviac	12 196	Réalisée
Travaux résultants du SCA réalisé à Calviac	76 225	A reporter
Réalisation d'un schéma communal d'assainissement à Comiac	12 196	Réalisée
Travaux résultants du SCA réalisé à Comiac	76 225	A reporter
Réalisation d'un schéma communal d'assainissement à Estal	12 196	Réalisée
Travaux résultants du SCA réalisé à Estal	76 225	A reporter
Travaux résultants du SCA réalisé à Gagnac/Cère - dernière tranche	152 449	Réalisée
Assainissement des écarts et raccordement à la step de Bretenoux - commune de Glanes	335 388	Réalisée
Réalisation d'un schéma communal d'assainissement à Lamativie	12 196	Réalisée

Travaux résultants du SCA réalisé à Lamativie	76 225	A reporter
Travaux résultants du SCA réalisé à Laval de Cère	762 245	A reporter
Travaux résultants du SCA réalisé à Teyssieu création step épuration	121 959	A reporter
Travaux résultants du SCA réalisé sur la commune de Camps-St-Mathurin-Léobazel	76 225	Réalisée
Amélioration du traitement des effluents du confiturier de Biars (méthaniseur-traitement aérobie)	1 067 143	Réalisée
Mise en œuvre d'un prétraitement - conserverie de Biars	53 357	Réalisée
Reconditionnement de la filière de traitement des effluents liquides - tréfilerie de Laval de Cère	182 939	Réalisée
Suivi de la qualité des eaux de surface	37 198	Réalisée
Suivi de la décharge du Frau	29 423	Réalisée
TOTAL (K€HT)	3 721 281	
VOLET GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU	coût estimé	ACTION
Opérations 2001-2006	K€	
Interconnexions locales de Laval de Cère sur le Tolorme	56 406	A reporter
ETUDE restructuration ressource en eau sur 9 communes de Corrèze (MO CG Corrèze)	26 810	Réalisée
Interconnexion de Biars et Gagnac sur Bretenoux-St-Céré	158 547	Réalisée
Protection de Montajou à Bretenoux	32 014	Réalisée
Protection des captages de Comiac	50 308	Réalisée
Gestion des éclusées	10 000	Réalisée
Gestion du risque d'inondation		A reporter
TOTAL (K€HT)	334 086	
VOLET MILIEUX ET PEUPELEMENTS	coût estimé	ACTION
Opérations 2001-2006	K€	
élaboration d'une stratégie de gestion	34 453	Réalisée
Gestion des territoires retenus	661 629	Réalisée
gestion globale de la ripisylve	42 076	Réalisée
Mise en œuvre d'aménagements spécifiques (protection de berges)	228 674	A reporter
aménagement et entretien des obstacles à la migration	91 469	Réalisée
gestion piscicole et suivi des populations	45 735	A reporter
TOTAL (K€HT)	1 104 036	
VOLET MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	coût estimé	ACTION
Opérations 2001-2006	K€	
valorisation des sites de la Route de l'eau	27 441	A reporter
Sentier thématique hydroélectrique Commune de Camps	25 000	Réalisée
Élaboration et diffusion de la plaquette "Route de l'Eau"	60 980	A reporter
Valorisation des milieux remarquables	16 769	Réalisée
Aménagement activités nautiques ile de la Bourgnatelle	487 837	Réalisée
TOTAL (K€HT)	618 027	

Etat d'avancement des opérations engagées

INDICATEURS 1999-2006		
1	E.H traités	140 000
2	Nombre de SCA	44
3	Nombre de plan d'épandage	X
4	Nombre de bâtiments mise aux normes	X
5	E.H traités (industrie)	X
6	Nombre de périmètres de protection AEP engagés	6
7	Km de berges restaurées	6
8	Km de berges entretenues (essentiellement autour de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès)	15
9	Nombre de passes poissons réalisées	5
10	Nombre de bulletin conçus	10
11	Nombre d'élèves concernés	550
12	Nombre de réunions	400

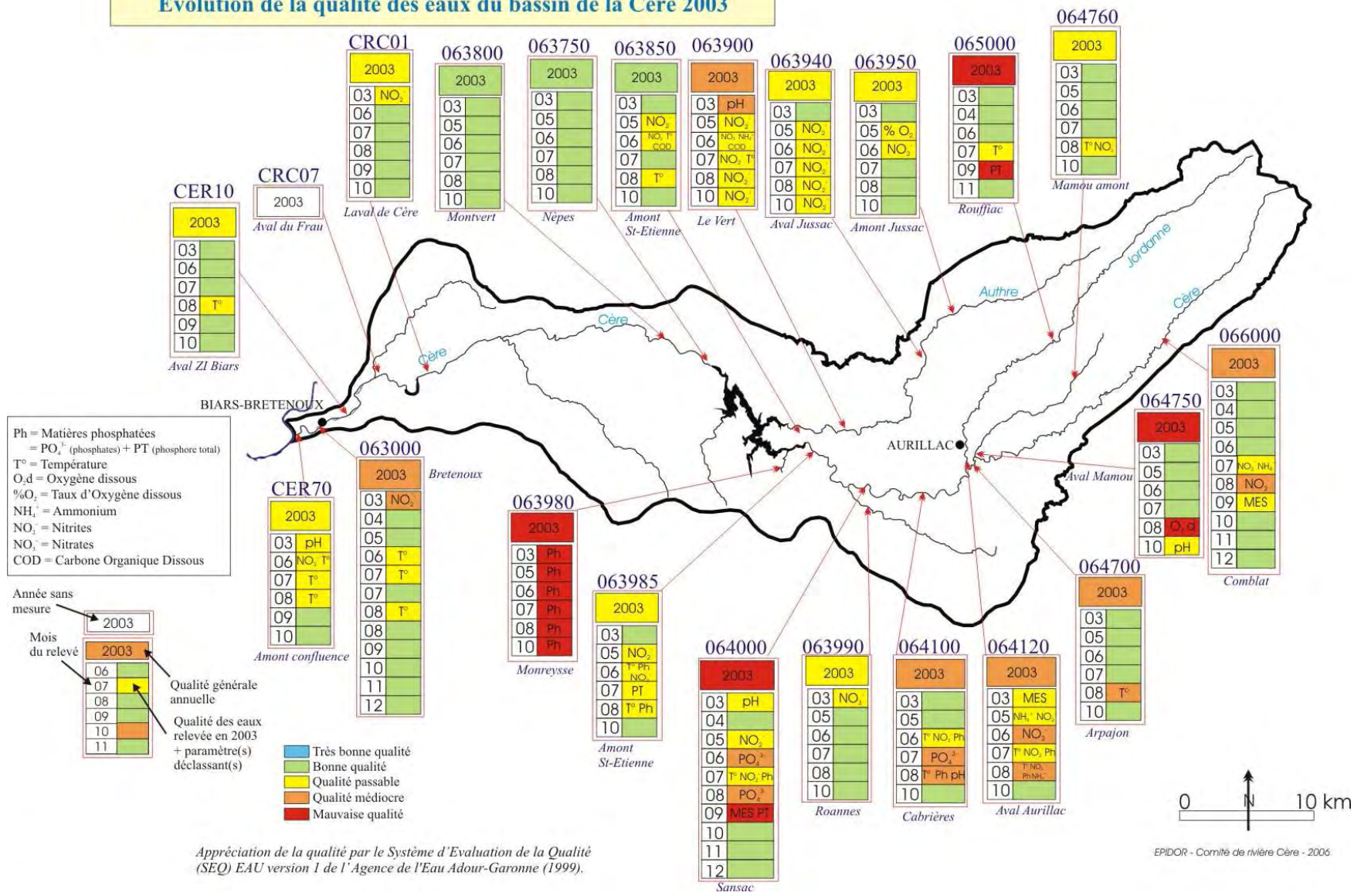
ANNEXE 2

CARTES

**Evolution de la qualité des eaux du bassin
de la Cère**

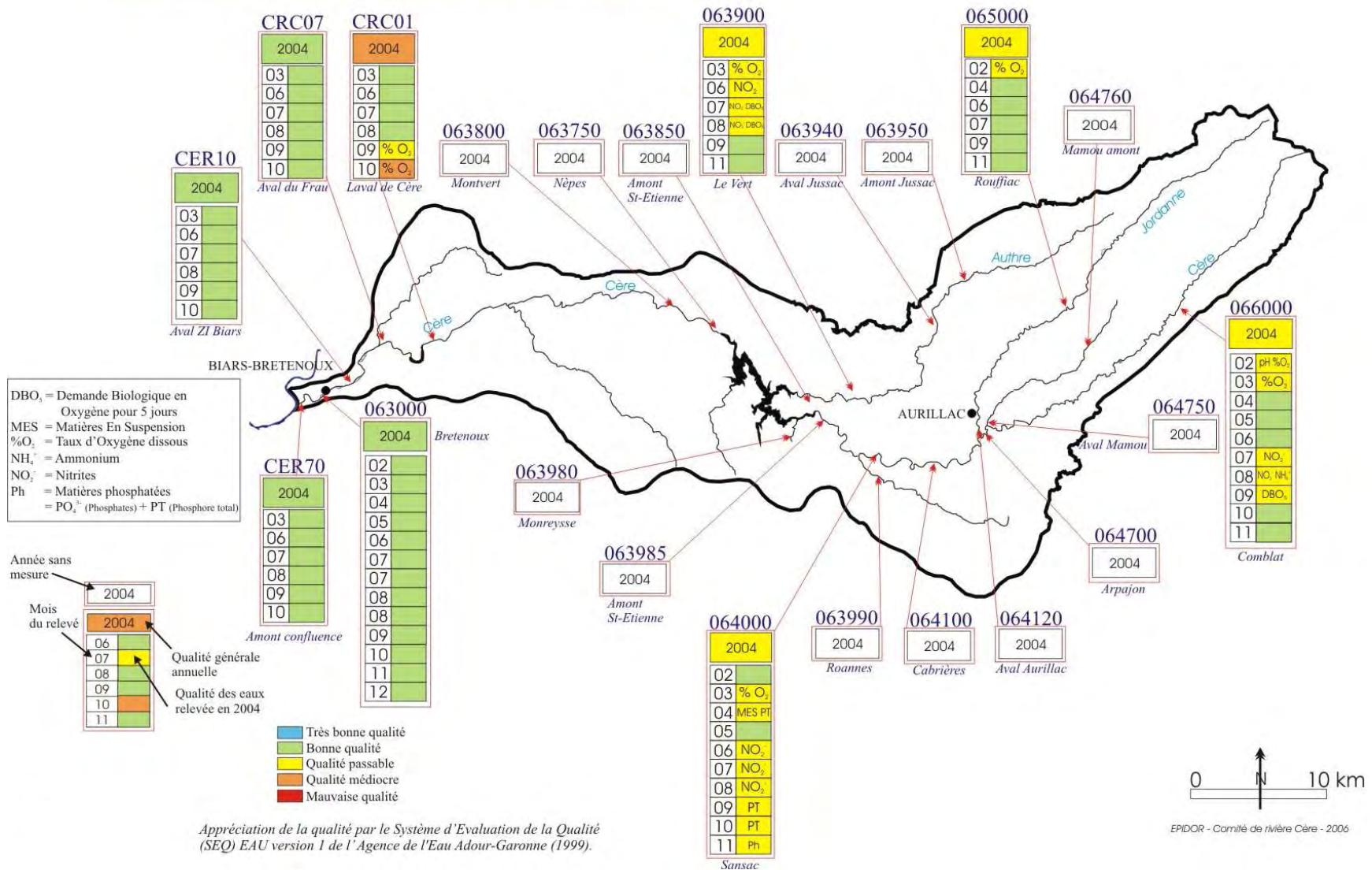
- 2003**
- 2004**
- 2005**
- 2006**
- 1999-2006**

Evolution de la qualité des eaux du bassin de la Cère 2003



Appréciation de la qualité par le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) EAU version 1 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (1999).

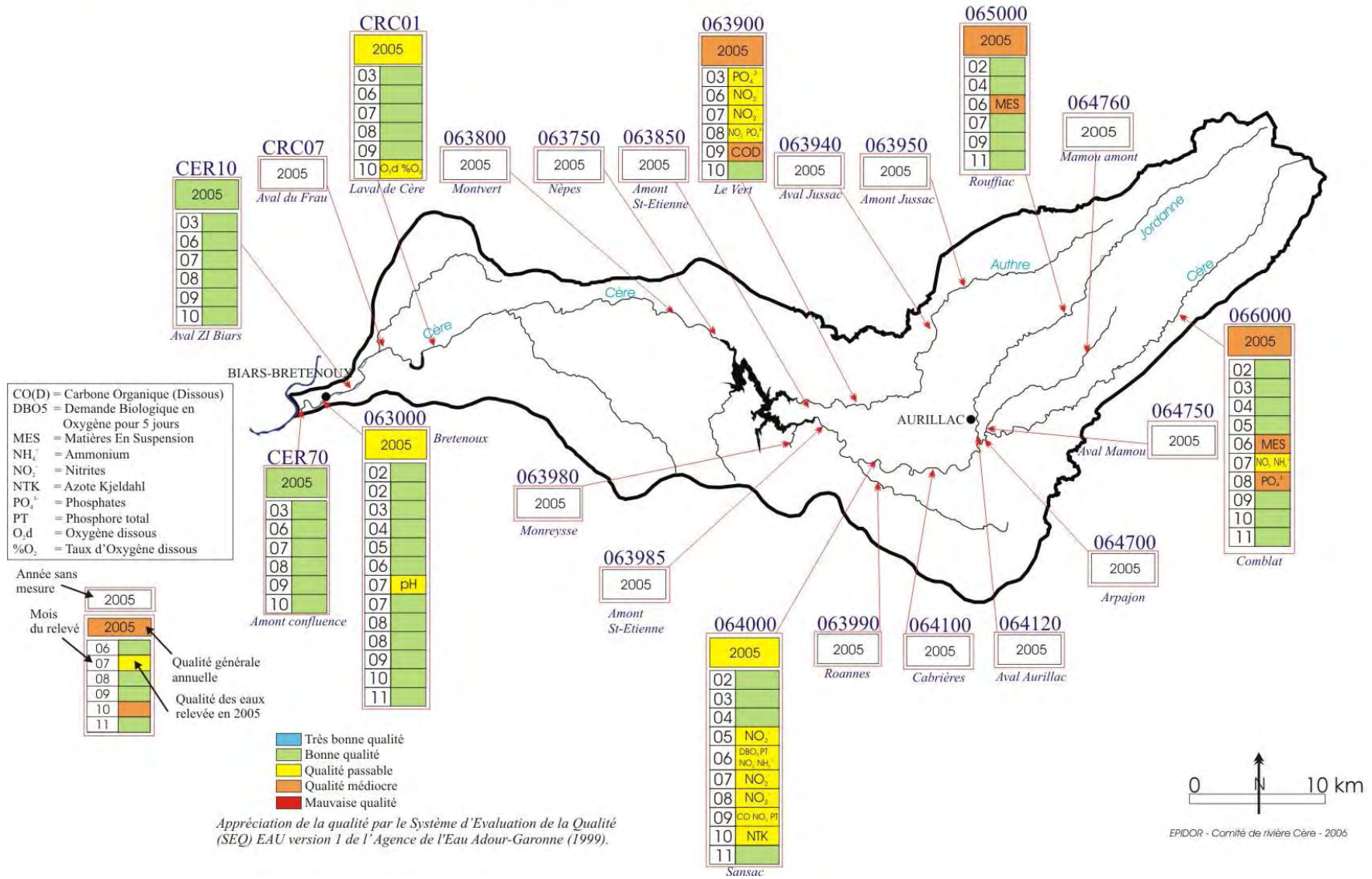
Evolution de la qualité des eaux du bassin de la Cère 2004



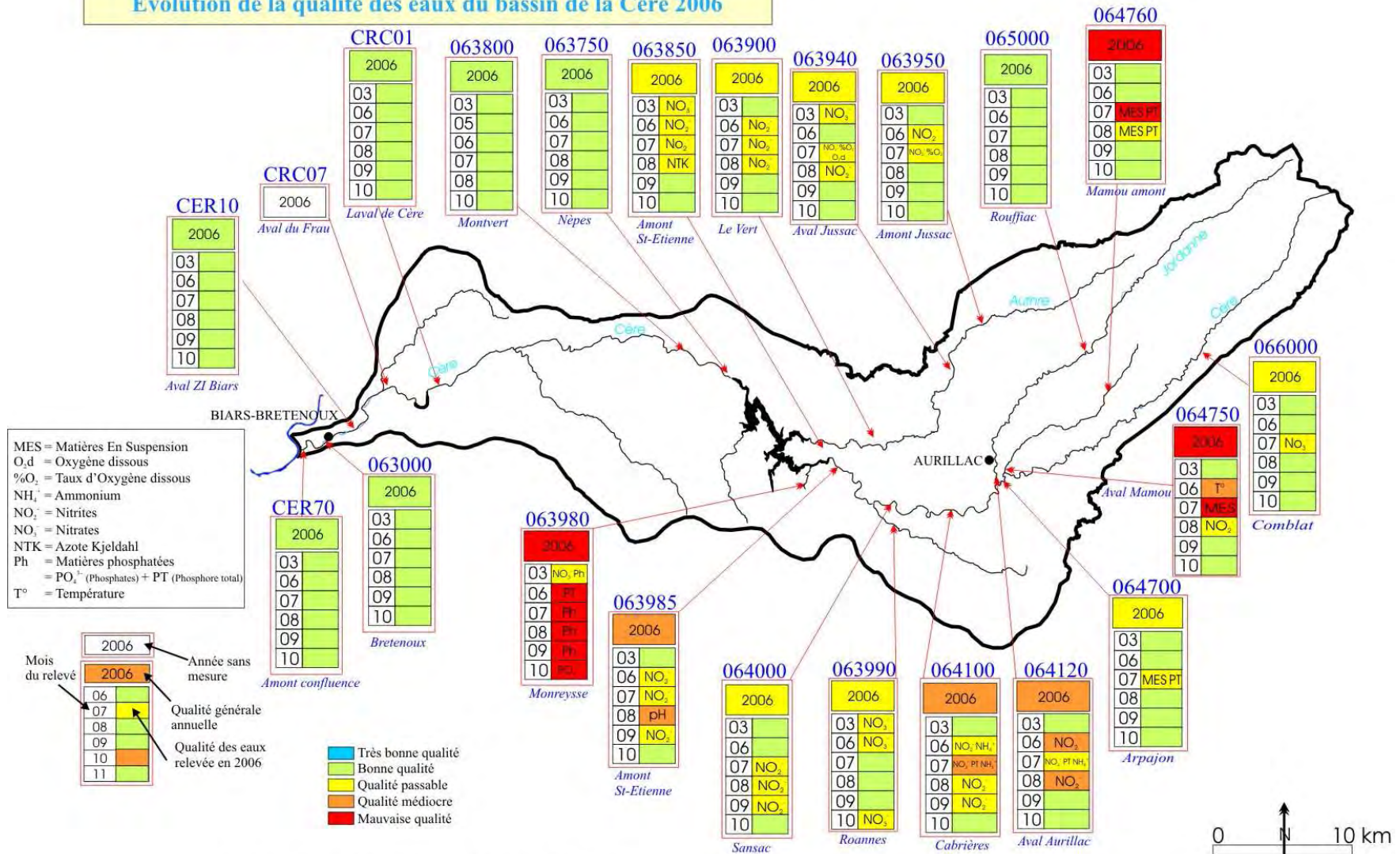
Appréciation de la qualité par le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) EAU version 1 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (1999).



Evolution de la qualité des eaux du bassin de la Cère 2005



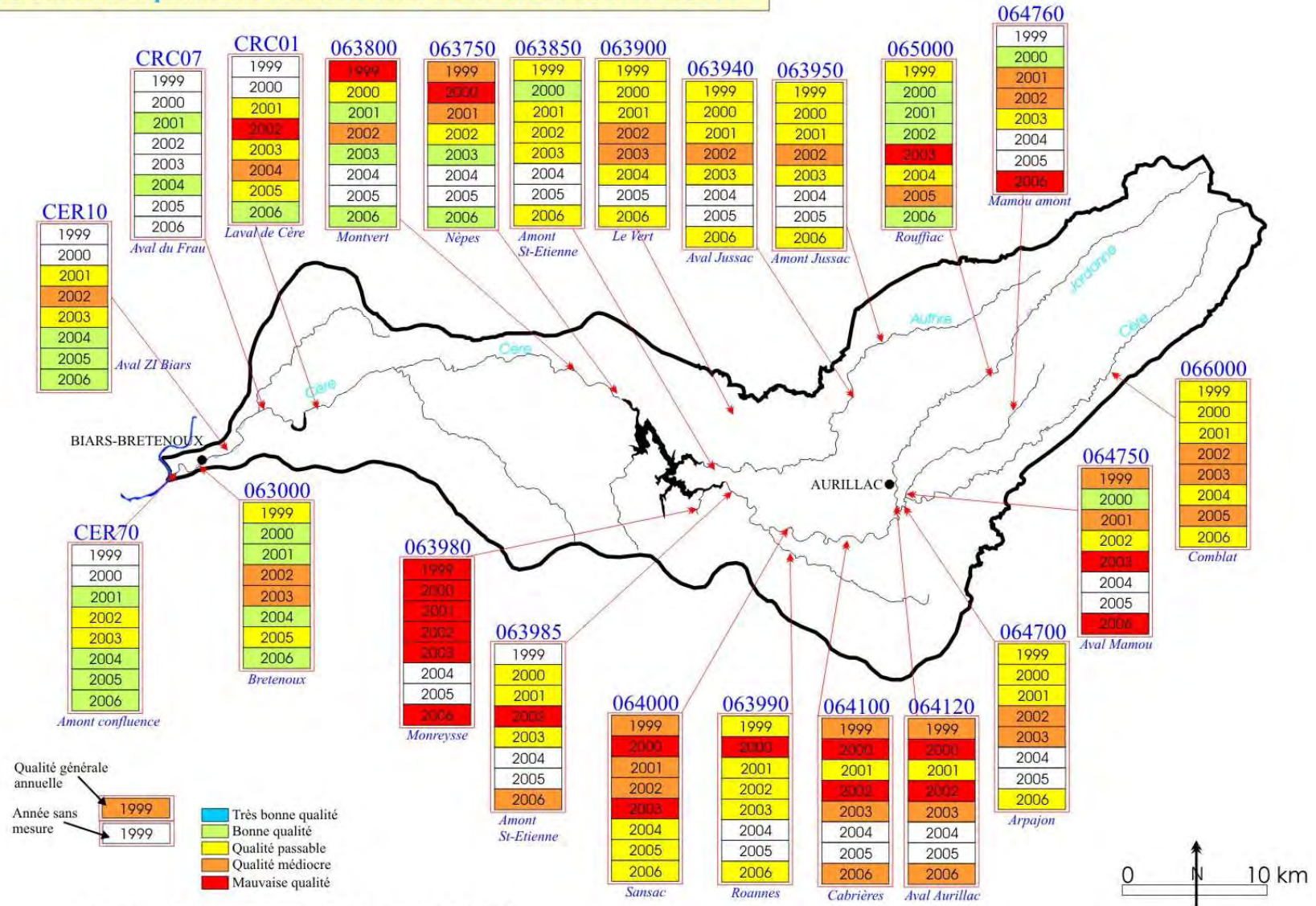
Evolution de la qualité des eaux du bassin de la Cère 2006



Appréciation de la qualité par le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) EAU version 1 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (1999).



Evolution de la qualité des eaux du bassin de la Cère entre 1999 et 2006



Appréciation de la qualité par le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) EAU version 1 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (1999).

EPIDOR - Comité de rivière Cère - 2006

ANNEXE 3

**Copie des arrêtés portant composition
du comité de rivière Cère**

**Du 30 mars 1995
Et du 16 juin 2003**

PREFECTURE DU CANTAL

Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

2D/1B/TL/ST

n° 95 - 0525

ARRETE

PORTANT CONSTITUTION DU COMITE DE RIVIERE DE LA CERE

LE PREFET DU CANTAL, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la circulaire du 24 Octobre 1994 du Ministre de l'Environnement relative au plan décennal de restauration et d'entretien des rivières et à l'appel aux contrats de rivière,

VU l'avis favorable émis par le comité national d'agrément des contrats de rivière ou de baie, dans sa séance du 25 Octobre 1994, sur le projet de contrat de rivière de la Cère,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal ,

ARRETE

Article Premier : Il est institué un comité de rivière de la Cère chargé de l'élaboration du contrat de rivière et de son suivi.

Article 2 : Le comité de rivière de la Cère est constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Louis-Jacques LIANDIER, Conseiller Général, Maire de Vic-Sur-Cère.

Vice-Président :

M. Yves DEBORD, Conseiller Général, Vice-Président du District du bassin d'Aurillac, Maire de Sansac-de-Marmiesse,

Représentants des collectivités territoriales :

- M. Guy VISSAC, Vice-Président du Conseil Régional, chargé de l'environnement,
- le Président de l'Association des Maires du Cantal,
- le Président du District du Bassin d'Aurillac,
- le Président du Syndicat Mixte du lac de Saint-Etienne-Cantalès.
- le Président du SIVOM de Saint-Mamet,
- le Président du SIVOM de la Vallée de la Cère,
- le Président du SIVOM de la Vallée de la Jordanne,
- le Président du SIVOM de la Vallée de l'Authre,

Représentants de l'administration :

- le Préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne, ou son représentant,
- le Préfet du Cantal, ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement, ou son représentant,
- le Directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, ou son représentant,
- le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche, ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Équipement, ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant,
- le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, ou son représentant,
- le Chef du Service Départemental de l'Architecture, ou son représentant,
- le Directeur des Services Vétérinaires, ou son représentant,
- le Chef de Centre de l'Office National des Forêts, ou son représentant.

Représentants des établissements publics concernés :

- le Président de l'établissement public interdépartemental pour la Dordogne (E.P.I.D.O.R.)
- le Directeur d'EDF production-transport, Energie Midi-Pyrénées, ou son représentant.

Représentants des organisations professionnelles et des usagers :

- le Président de la Chambre d'Agriculture, ou son représentant,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aurillac et du Cantal, ou son représentant,
- le Président de la Chambre des Métiers, ou son représentant,
- le Président de la Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ou son représentant,
- le Président du Comité Départemental de canoë-kayak, ou son représentant.

Représentants d'associations et autres organismes intéressés :

- le Président de l'association pour le développement de la vallée de la Jordanne,
- le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- le Directeur du centre permanent d'initiation à l'environnement "La Maison des Volcans",
- le Président d'Espaces et Recherches.

Article 3 : Le secrétariat du comité de rivière sera assuré par la mission interservices de l'eau.

Article 4 : Il est constitué au sein du comité un bureau chargé du suivi de l'élaboration du contrat de rivière.

Ce bureau est composé :

- du Président du comité,
- du Vice-Président,
- de M. Guy VISSAC, représentant le Conseil Régional,
- du Président du Syndicat Mixte du lac de Saint-Etienne-Cantalès, ou son représentant,
- du Président du SIVOM de la Vallée de la Cère, ou son représentant,
- du Président de l'Interconsulaire, ou son représentant,

- du Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, ou son représentant,
- du Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, ou son représentant,
- du Préfet, ou son représentant,
- du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant,
- du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant.

Des commissions thématiques ou géographiques pourront être constituées.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Cantal.

Fait à Aurillac, le 30 MARS 1995

LE PREFET,

Signé

Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD

Four ampliation
Le Chef de Bureau délégué



Christian PICHON



PREFECTURE DU CANTAL
PREFECTURE DU LOT
PREFECTURE DE LA CORREZE

A R R E T E INTERDEPARTEMENTAL
portant composition du comité de rivière de la CERE

LE PREFET DU CANTAL
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LA PREFETE DU LOT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DE LA CORREZE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement,

VU la circulaire du 24 octobre 1994 du Ministère de l'Environnement, relative au plan décennal de restauration et d'entretien des rivières et à l'appel aux contrats de rivière.

VU l'arrêté du 30 mars 1995 portant constitution du comité de rivière de la Cère, modifié par l'arrêté du 30 août 1995,

VU l'arrêté des 14 août, 2 et 8 septembre 1998,

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures du Cantal, du Lot et de la Corrèze,

A R R E T E N T

ARTICLE 1er : Il est institué un comité de rivière de la Cère chargé de l'élaboration du contrat de rivière et de son suivi.

ARTICLE 2 : Le comité de rivière de la Cère est constitué ainsi qu'il suit :

o **Président** :

- o M. Louis-Jacques LIANDIER, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Vic-sur-Cère

o **Vices-Présidents** :

- M. Yves DEBORD, Conseiller Général du Canton d'Aurillac II
- M. Jean LAUNAY, Député, Président de l'Association des Elus du Lot, Maire de Bretenoux
- M. Lucien DELPEUCH, Conseiller Général du Canton de Mercoeur, Maire de Reygades

○ **Représentants des collectivités territoriales :**

- M. Bernard FILHOL, Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne, Maire d'Ytrac
- MM. les Présidents des Conseils Régionaux Midi-Pyrénées, Limousin, ou leurs représentants
- MM. les Présidents des Conseils Généraux du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- Mme Danielle DEVIERS, Vice-Président du Conseil Général du Lot
- M. Jacques VIGIER, Conseiller Général du Canton de Beaulieu, Maire de Beaulieu
- MM. les Présidents des Associations des Maires du Cantal et de la Corrèze
- M. le Président de l'Association des Elus du Lot
- M. le Président du Syndicat Mixte du Lac de Saint-Etienne-Cantalès
- M. le Président de la Communauté de communes « Entre Cère et Rance »
- M. le Président de la Communauté de communes « Cère et Goul en Carladès »
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac
- M. le Président de la Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
- M. le Président de la Communauté de communes Cère-Dordogne
- M. Albert SALLE, Maire de Biars-sur-Cère
- Mme Jacqueline TERROU, Maire de Gagnac-sur-Cère
- M. Jean-Marc CANTAREL, Maire de Laval-de-Cère
- M. Francis AYROLES, Maire de Prudhomat

○ **Représentants de l'Administration :**

- Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, coordonnateur du Bassin Adour-Garonne, ou son représentant
- Les Préfets du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs Régionaux de l'Environnement Auvergne, Midi-Pyrénées et Limousin ou leurs représentants
- MM. les Directeurs Régionaux de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Auvergne-Limousin, Midi-Pyrénées ou leurs représentants
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant
- MM. les Délégués Régionaux des Conseils Supérieurs de la Pêche Midi-Pyrénées-Aquitaine et Auvergne-Limousin
- MM. les Directeurs Départementaux de l'Equipement du Cantal, du Lot, et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt du Cantal, du Lot, et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs Départementaux des Affaires Sanitaires et Sociales du Cantal, du Lot, et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports du Cantal, du Lot, et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Chefs des Services Départementaux de l'Architecture du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs des Services Vétérinaires du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Chefs des Centres de l'Office National des Forêts du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants

○ **Représentants des Etablissements Publics concernés :**

○

- M. le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental pour la Dordogne (EPIDOR)
- M. le Directeur d'E.D.F. production-transport, Energie Midi-Pyrénées ou son représentant

○ **Représentants des Organisations Professionnelles et des Associations des Usagers et des autres organismes intéressés :**

- MM. les Présidents des Chambres d'Agriculture du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Présidents des Chambres de Commerce et de l'Industrie du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Présidents des Chambres des Métiers du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs des Comités Départementaux du Tourisme du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Directeurs des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- MM. les Présidents des Fédérations du Cantal, du Lot et de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou leurs représentants
- MM. les Présidents des Comités Départementaux de canoë-kayac du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants
- M. le Directeur du Conservatoire Régional des Espaces et Paysages d'Auvergne ou son représentant
- MM. les Directeurs des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels du Limousin et Midi-Pyrénées ou leurs représentants
- M. le Président des Propriétaires Riverains de la Cère (Lot)
- M. le Président de l'Association Touristique des Gorges de la Cère
- M. le Président de l'Association de développement du pays d'Aurillac
- M. le Président de l'Association de Développement de la Vallée de la Dordogne
- M. le Président de l'Association Ségala Limargue
- M. le Président du Groupement des Associations de Défense de l'Environnement du Lot
- M. le Président de l'Association pour le Développement de la Vallée de la Jordanne
- M. le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- M. le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne
- M. le Président d'Espaces et Recherches
- M. le Président de la Fédération Corrèze-Environnement
- M. le Président de l'Association de Développement de la Xaintrie et du Pays d'Argentat
- M. le Président des Producteurs Autonomes d'Électricité du Massif Central

ARTICLE 3 : Le secrétariat du comité de rivière sera assuré par la mission inter services de l'eau et de l'environnement du Cantal

ARTICLE 4 : Il est constitué au sein du comité un bureau chargé du suivi de l'élaboration du contrat de rivière.

Ce bureau est composé :

- du président du comité,
- des vices-présidents,
- de M. Bernard FILHOL, Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne, Maire d'Ytrac,
- des Présidents des Conseils Régionaux Midi-Pyrénées, Limousin ou leurs représentants,
- de Mme Danielle DEVIERS, Vice-Présidente du Conseil Général du Lot,
- de M. Jacques VIGIER, Conseiller Général du Canton de Beaulieu, Maire de Beaulieu,
- de M. le Président du Syndicat Mixte du Lac de Saint-Etienne-Cantalès ou son représentant,
- de M. le Président de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès ou son représentant,
- de M. le Président de l'Inter consulaire du Cantal ou son représentant,
- de M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Lot ou son représentant,
- de M. le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ou son représentant,
- de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- de M. le Président de la Communauté de Communes Cère-Dordogne ou son représentant,
- de MM. les Préfets du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants,
- de MM. les Directeurs Régionaux de l'Environnement Auvergne, Midi-Pyrénées et Limousin ou leurs représentants,
- de M. le Président de la Fédération Corrèze-Environnement,
- de MM. les Chargés de Mission des M.I.S.E. du Cantal, du Lot et de la Corrèze,
- de MM. les Présidents des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Cantal, du Lot et de la Corrèze ou leurs représentants,

Des commissions thématiques ou géographiques pourront être constituées.

ARTICLE 5 : Les arrêtés du 30 mars 1995, 30 août 1995 ainsi que l'arrêté des 14 août 1998, 2 et 8 septembre 1998 sont abrogés. Le présent arrêté remplace les arrêtés précités.

ARTICLE 6 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Cantal, du Lot et de la Corrèze sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures du Cantal, du Lot et de la Corrèze.

Fait à AURILLAC,
Le 05 JUN 2003.
LE PREFET DU CANTAL



Philippe REY

Fait à CAHORS,
Le 12 MAI 2003
LA PREFETE DU LOT

La Préfète du Lot
Chantal JOURDAN

Fait à TULLE,
Le 17 AVR 2003
LE PREFET DE LA CORRÈZE

François-Xavier CECCALDI



Contrat de rivière Cère

